



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. d'Alva (Sao Tomé-et-Principe)	603
Discours de M. Christophides (Chypre)	607
Discours de M. Adriázola Valda (Bolivie)	612
Discours de M. Gauci (Malte)	616
Discours de M. Fortes (Cap-Vert)	620

En l'absence du Président, M. Al Zawawi (Oman), vice-président, prend la présidence.

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. D'ALVA (Sao Tomé-et-Principe) : Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que j'ai l'honneur de saluer M. Amerasinghe en sa qualité de président de cette trente et unième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Je lui présente mes félicitations les plus sincères pour sa brillante élection, et la délégation qui m'accompagne se joint à moi pour lui rendre cet hommage mérité. Nous sommes sûrs que son élection est non seulement un témoignage de la reconnaissance par les Membres de l'ONU de son expérience et de sa compétence, maintes fois démontrées dans les rencontres internationales, mais aussi un hommage mérité à son pays, Sri Lanka, pays qui joue un rôle très important dans la recherche des solutions des problèmes auxquels sont confrontés les Etats Membres de l'ONU.

2. Son pays a, en effet, abrité tout dernièrement la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui a abordé, d'une façon objective et réaliste les principaux problèmes qui préoccupent la communauté internationale. Cette conférence des pays non alignés a présenté des suggestions très pertinentes [voir A/31/97] qui vont dans le sens d'une meilleure harmonie dans les relations de coopération internationale, de la justice et de la paix.

3. La dernière session de l'Assemblée générale vient de se terminer sous la direction de M. Gaston Thorn, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, qui a su mettre avec beaucoup de talent et de compétence sa riche expérience en questions internationales au service de notre organisation. Il a orienté nos débats d'une manière efficace et cela nous a permis d'aborder, par un dialogue ouvert et franc, les innombrables

problèmes qui préoccupent la communauté internationale et qui réclament une solution juste et rapide. Nous lui sommes reconnaissants pour cet apport à la cause de notre communauté internationale.

4. Notre délégation associe sa voix à celle des orateurs qui l'ont précédée en rendant un vibrant hommage au Secrétaire général de notre organisation, M. Kurt Waldheim. Nous tenons à lui exprimer la profonde satisfaction de notre gouvernement pour les efforts qu'il déploie dans l'exercice de cette haute fonction et l'importante contribution qu'il a apportée pour la mise en application des résolutions de notre communauté internationale.

5. Nous saluons chaleureusement l'admission du nouveau Membre de notre organisation, la République des Seychelles et nous souhaitons un avenir prospère au peuple et au gouvernement de ce pays avec lequel notre pays espère coopérer dans les domaines les plus divers.

6. Notre assemblée se réunit au lendemain de la mort du président Mao Tsétoung, cette éminente et respectable personnalité qui a joué un rôle déterminant dans la résolution des grands problèmes qui affectent l'humanité. L'apport idéologique du président Mao, en tant que théoricien averti et réaliste, sa contribution concrète en tant que militant à la libération du peuple chinois et des autres peuples opprimés, ont profondément marqué le sens de l'histoire. Les peuples de l'Afrique sont particulièrement redevables au président Mao de l'aide que leur accorde son pays, la République populaire de Chine, soit pour consolider leur indépendance, soit pour les aider à marcher en comptant sur leurs propres forces.

7. Lors de l'admission, l'an dernier, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe à l'ONU, la délégation de mon pays a eu l'honneur de présenter à cette auguste assemblée internationale la reconnaissance du peuple de Sao Tomé-et-Principe pour le soutien et le concours que cette organisation lui a apportés au cours de sa lutte de libération nationale. Nous avons exprimé notre attachement à la Charte des Nations Unies et la volonté de notre peuple et du gouvernement de coopérer avec tous les autres Etats épris de paix, indépendamment de leurs systèmes politiques et économiques, dans les domaines les plus divers et sur la base d'une parfaite égalité et du respect de la souveraineté nationale. Nous sommes absolument convaincus de l'interdépendance déjà existante entre les Etats de notre planète, mais aussi de la nécessité de créer pour notre communauté internationale un cadre nouveau, tant politique qu'économique.

8. Si le nationalisme des peuples est sans nul doute un moyen indispensable pour leur libération et la réaffirmation

de leur personnalité, et s'il leur permet en même temps de devenir maître de leur pays et de leurs ressources naturelles, il ne doit nullement être une force qui barre la route à l'interdépendance entre les nations et à la coopération sur une base bilatérale ou multilatérale avantageuse pour tous.

9. Le nationalisme ne doit pas empêcher que des mesures soient prises pour assurer une coopération beaucoup plus fructueuse au niveau régional ou international, dans le cadre du nouvel ordre économique et politique international. L'indépendance conquise l'année dernière n'est pour nous qu'un moyen pour notre peuple de récupérer et de préserver sa liberté. Elle est également une arme indispensable pour pouvoir utiliser toutes nos potentialités en vue de donner une rapide réponse aux problèmes de la faim, de la maladie, de l'analphabétisme, du chômage, de l'ignorance et de la pauvreté des masses populaires en général. Nous avons été exploités par un régime soucieux d'arracher nos ressources sans presque aucune contrepartie au niveau de la formation des cadres, de la mise en place d'infrastructure et d'équipements socio-économiques. Contraignant notre pays à une politique économique orientée seulement vers le développement des produits agricoles d'exportation, et l'empêchant de développer la production alimentaire qui aurait pu concurrencer celle de l'ancienne métropole, la domination coloniale portugaise nous a laissé un lourd héritage, à savoir : la malnutrition, le manque d'installations sanitaires, le chômage, un équipement économique vétuste et amorti depuis longtemps, un manque total de moyens de communication avec l'extérieur, la dépossession de nos ressources naturelles. Il faut noter aussi que pendant l'époque coloniale et fasciste, le développement du secteur industriel était jugé incompatible avec les intérêts de la métropole et, de ce fait, interdit.

10. Il est vrai que, lorsque nous avons accédé à l'indépendance l'année dernière, le régime colonial portugais, qui pourtant a duré plus de 500 ans chez nous, ne nous a laissé aucun port ni aéroport véritables, et pas le moindre moyen de transport avec l'extérieur. En outre, notre peuple était aussi complètement démuné des moyens de production les plus élémentaires qui auraient pu nous permettre de satisfaire nos besoins les plus vitaux.

11. Nous avons en effet hérité d'un pays où l'agriculture est jusqu'à présent la principale source de revenu national et il s'est avéré que 80 p. 100 des terres agricoles appartenaient à une petite minorité de population originaire de l'ancienne métropole et qui représentait moins de 1 p. 100 de la population totale.

12. En outre, ayant hérité d'une structure économique fondée sur la monoculture des produits agricoles d'exportation au détriment des produits alimentaires, nous avons considéré que nous ne saurions entreprendre un développement économique capable de donner une réponse satisfaisante aux problèmes aigus des masses populaires de notre pays, sans promouvoir un développement économique plus conforme aux intérêts vitaux de notre population.

13. Nous avons donc commencé à entreprendre tout au cours de l'année dernière une réforme agraire, dont le but consiste à combattre la néfaste structure économique léguée par la domination coloniale.

14. Cette réforme agraire a commencé par l'expropriation de 90 p. 100 du total des terres agricoles de notre pays qui appartenaient à des propriétaires absents. En ce qui concerne l'exploitation de ces propriétés, nous avons fait élire, à la tête de chaque unité de production agricole, un conseil de gestion constitué par des représentants des travailleurs. Ce conseil de gestion doit procéder à la gestion administrative, financière et économique des unités de production agricole, sous l'orientation et l'assistance technique de l'Etat, en vue de satisfaire les besoins collectifs de notre population. Nous commençons à ressentir dans une certaine mesure les bienfaits de cette réforme en dépit de certaines difficultés au niveau de l'assistance technique et des biens d'équipement.

15. Sur le plan externe, nous estimons qu'un changement des structures des relations économiques internationales est indispensable. Les prix des produits manufacturés que nous importons, en effet, continuent à s'élever, sans commune mesure avec l'évolution des prix des matières premières que nous exportons. A notre avis, il ne suffit pas de prendre des mesures d'ordre interne pour créer les conditions de notre développement.

16. Nous constatons par ailleurs que les difficultés que nous éprouvons nous-mêmes sur le plan du changement des structures économiques internes et également sur le plan du changement du système des relations économiques internationales sont ressenties pratiquement aussi vivement par l'ensemble des pays du tiers monde producteurs des matières premières. Nous retrouvons en effet les mêmes difficultés dans l'ensemble des pays du tiers monde : qu'ils aient choisi de fonder leur développement sur l'exportation de deux ou trois matières premières, ce qui leur permet d'importer des produits manufacturés, qu'ils pratiquent une politique économique consistant à fabriquer des biens manufacturés en vue de la substitution des importations, ou encore qu'ils aient misé pour leur développement sur la production de biens manufacturés destinés à l'exportation. Ces difficultés générales ressenties également dans presque tous les pays du tiers monde sont dues, sans doute, à la structure financière, monétaire et commerciale qui existe actuellement et qui a été imposée pendant la période de la domination coloniale. Cette structure économique est en grande partie responsable du déficit des balances de paiement et des dettes de la plupart des pays du tiers monde qui ne cessent d'augmenter. L'inflation, la stagnation économique et la récession de la plupart des pays en développement sont dues dans une large mesure à la structure léguée par le colonialisme et l'impérialisme.

17. Dans le rapport de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], on peut lire que pendant le quart du siècle qui s'étend de la fin de la seconde guerre mondiale au début de la décennie 70, l'ordre existant a apporté aux pays développés à économie de marché une expansion et une prospérité sans précédent. Cette période a été marquée par une augmentation phénoménale de la capacité productive de ces pays, de leur revenu réel et de leurs niveaux de consommation. Pendant la même période, en revanche, l'expérience des pays en développement offre un contraste alarmant. Si l'on considère les 20 années qui vont de 1952 à 1972, le produit brut total des pays développés à économie de marché est passé de 1 250 milliards de dollars à environ

3 070 milliards de dollars aux prix de 1973, et l'augmentation de 1 820 milliards de dollars représente, à elle seule, trois fois et demie le produit brut cumulé des pays en développement pour 1972, qui est seulement de 520 milliards de dollars. Le revenu réel par habitant fait apparaître un contraste encore plus saisissant. Dans les pays développés à économie de marché, il est passé de 2 000 dollars par habitant en 1952, évalué aux prix de 1973, à un chiffre voisin de 4 000 dollars en 1972. Or, pour les pays en développement, le revenu réel était d'environ 300 dollars par habitant en 1972, l'augmentation étant de 125 dollars seulement par rapport à 1952. L'augmentation du revenu réel par habitant a donc été, pendant cette période, 16 fois plus forte dans les pays développés à économie de marché que dans les pays en développement¹.

18. Cependant, il est clair que les luttes qu'entreprennent les pays du tiers monde pour changer aussi bien la structure économique interne que la structure des relations économiques internationales font l'objet d'une résistance de la part des pays industrialisés d'Occident. A l'exception de quelques pays industrialisés qui sont prêts à contribuer à satisfaire les revendications justes des pays du tiers monde – en ce qui concerne les nouveaux rapports d'échanges financiers, monétaires et commerciaux – on assiste à toute une manœuvre des pays industrialisés d'Occident visant à cacher la vraie nature de la lutte que l'ensemble du tiers monde a besoin d'entreprendre pour faire face aux problèmes de la pauvreté des masses populaires. De la même manière qu'on a voulu interpréter les revendications des peuples coloniaux concernant leur juste droit à l'autodétermination et à l'indépendance comme un simple conflit idéologique dans lequel il y avait une tentative d'infiltration des pays communistes afin d'établir une nouvelle forme de domination, de cette même manière on cherche, d'une part, à semer le trouble aux yeux de l'opinion publique internationale et, d'autre part, à diviser les pays du tiers monde, en faisant croire que leurs revendications en vue de la récupération de leurs ressources naturelles et du contrôle de leurs activités économiques ne sont qu'une offensive de subversion communiste venue de l'extérieur.

19. On oublie pourtant le rôle positif qu'a joué et que continue à jouer la solidarité militante des pays socialistes dans la lutte contre la domination coloniale et celle qui se poursuit actuellement en vue d'assurer un développement économique réel des pays en développement.

20. S'il est vrai que la grande majorité des peuples dominés de l'Afrique ont pu, grâce aux actions conjuguées de leurs luttes et à la solidarité militante des peuples épris de paix et de liberté, conquérir leur indépendance politique et s'engager résolument dans la recherche d'une voie juste de coopération entre les Etats de la communauté internationale, il n'en demeure pas moins vrai qu'il reste encore à résoudre la situation en Afrique australe, caractérisée par une domination raciste, la plus répressive et inhumaine qui soit. Cette situation constitue une violation flagrante des principes élémentaires : ceux des droits de l'homme et ceux qu'énonce notre charte. Elle constitue aussi une menace à la sécurité de tous les peuples de l'Afrique et met en danger la paix mondiale.

21. Il est néanmoins étonnant de constater que certains pays qui se disent défenseurs des droits de l'homme et qui condamnent, en paroles, l'*apartheid*, entretiennent, concrètement, des rapports très étroits avec les racistes Vorster et Smith, tout en dénonçant leurs politiques de discrimination raciale.

22. Ces pays apportent en effet un grand soutien aux régimes illégaux et racistes de par leur coopération, en leur accordant le soutien économique financier et technique, voire même diplomatique, dont ils ont besoin pour perpétuer leur domination fasciste sur les peuples de l'Afrique australe. Il est hors de doute que les régimes de Smith et de Vorster et de leurs adeptes n'auraient pu survivre si longtemps s'ils ne bénéficiaient pas du rapport à peine voilé de certaines puissances d'Occident, qui ont intensifié leurs investissements en Afrique du Sud et en Rhodésie, tout en dotant ces régimes de moyens militaires puissants pour réprimer de façon barbare les masses africaines.

23. En dépit des condamnations proférées par presque tous les pays du monde, les régimes racistes de l'Afrique australe ne cessent de chercher les moyens externes et internes nécessaires pour assurer leur survie.

24. En effet, l'alliance entre Tel-Aviv et Johannesburg, renforcée par la visite du raciste Vorster à Israël, montre clairement la nature de ces deux régimes racistes et oppresseurs qui se soutiennent mutuellement contre les peuples arabes et africains.

25. La politique de "bantoustanisation" n'est qu'une légalisation de l'*apartheid*. Elle vise à concrétiser la politique diabolique de l'Afrique du Sud qui consiste à perpétuer la domination des Noirs en les cantonnant dans les régions les plus pauvres et les plus déshéritées, afin de prolonger indéfiniment l'exploitation de la main-d'oeuvre africaine.

26. L'Organisation des Nations Unies ne doit donc pas reconnaître le projet de "bantoustanisation" dont le modèle déjà présenté consiste à prendre quelques Noirs fantoches comme dirigeants du Transkei.

27. Les agissements des régimes de Johannesburg et de Tel-Aviv n'ont pas trompé les pays arabes et africains qui ont renforcé leur solidarité contre ces régimes d'oppression. La tactique des racistes sud-africains n'a pas réussi non plus à tromper la population noire de l'Afrique du Sud. Les révoltes de Soweto et d'autres qui se succèdent partout en Afrique du Sud nous montrent que le peuple de ce pays s'est résolument engagé à balayer le sordide régime institué par les adeptes de l'*apartheid*.

28. En ce qui concerne le Zimbabwe, seuls le développement de la lutte armée et d'autres actions nationalistes ainsi que la solidarité agissante des peuples épris de paix et de liberté peuvent forcer le rebelle Ian Smith et ses adeptes à abandonner le Zimbabwe.

29. Quel rôle positif en effet pourraient jouer le raciste rebelle Smith et ses adeptes dans un Zimbabwe indépendant ?

¹ Voir document TD/183, par. 8 à 10.

30. Comment Smith et ses amis, qui ont agi durant plus de 10 ans au mépris de toutes les lois internationales et qui se sont rebellés contre le Royaume-Uni, puissance responsable du territoire de la Rhodésie du Sud, peuvent-ils prétendre discuter l'avenir constitutionnel du Zimbabwe ?

31. Ces racistes doivent savoir que l'Afrique, terre pourtant d'amitié et de fraternité, n'a pas besoin d'eux pour bâtir son avenir. L'Afrique n'est plus le continent où peuvent se réfugier les minorités qui veulent faire prévaloir, à travers le racisme, les privilèges acquis durant la période coloniale.

32. En ce qui concerne la Namibie, nous constatons que, malgré les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, l'Afrique du Sud continue à maintenir illégalement sa mainmise sur ce territoire. Le but est de chercher des groupes fantoches qui lui permettent d'assurer la perpétuation du régime d'*apartheid*. Le mandat qui a été confié à l'Afrique du Sud par l'ONU pour administrer la Namibie a expiré.

33. L'Afrique du Sud doit se retirer de la Namibie et nous demandons à l'ONU d'entreprendre toutes les démarches susceptibles d'aboutir à l'indépendance prochaine de la Namibie.

34. La répression sud-africaine envers la population autochtone de la Namibie, l'emprisonnement et les massacres perpétrés contre les patriotes de la South West Africa People's Organization [SWAPO], l'invasion de la République populaire d'Angola sont des faits suffisamment connus pour que nous n'y insistions pas.

35. Nous faisons appel à notre organisation internationale pour qu'elle soutienne la SWAPO, en sa qualité de seul représentant légitime des intérêts du peuple namibien.

36. Le détachement de l'île de Mayotte des Comores par la France constitue un précédent dangereux et ne peut que susciter la méfiance. Cet acte porte ombrage aux relations d'amitié et de coopération que la France souhaite entretenir et maintenir avec les pays africains.

37. Nous nous engageons à lutter à côté du Gouvernement des Comores pour le rétablissement de son intégrité territoriale et nous faisons appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte un soutien positif à la République des Comores de façon à l'aider à assurer son intégrité territoriale et son unité nationale.

38. Le droit à l'autodétermination et à l'indépendance est un principe pour lequel nous nous sommes longtemps battus. Nous pensons qu'aucune nation de cette planète ne doit être privée de ce droit. Nous sommes pour notre part très vigilants en ce qui concerne les manoeuvres et artifices juridiques qu'on peut utiliser pour bafouer ce droit. Nous en avons en effet été nous-mêmes victimes pendant la période de la domination coloniale portugaise. Par un artifice juridique, le gouvernement de l'époque coloniale a voulu refuser à notre peuple le droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

39. Malgré les résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] ou de l'ONU, certains Etats persistent à ne pas respecter ces droits, ce qui ne peut que

nuire aux relations entre les Etats et être une source de graves conflits.

40. Notre gouvernement considère que le peuple du Timor oriental et du Sahara occidental a été privé de son droit à l'autodétermination. Nous réaffirmons notre plein soutien au FRETILIN² et au Front POLISARIO, qui luttent pour la juste application de leurs droits à l'autodétermination et la libération de leurs territoires respectifs : le Timor oriental et le Sahara occidental.

41. Il nous semble de plus en plus évident que la communauté internationale évolue en ressentant davantage le besoin d'une solidarité et coopération, en vue d'améliorer le bien-être de tous les peuples de notre planète, que celui de créer des arsenaux d'armements modernes dont la technique particulièrement développée dans ce domaine pourrait facilement entraîner la destruction de l'humanité. Notre communauté devrait évoluer dans le sens d'une interdépendance conduisant à la création de zones maritimes de paix et de coopération pacifique au lieu de zones militarisées.

42. La volonté des masses populaires, qui, d'année en année, s'affranchissent par leur lutte et par leurs sacrifices de la domination coloniale et impérialiste, est de sauvegarder leur pleine souveraineté et de suivre une politique de non-appartenance aux blocs militaires.

43. Les voix qui réclament les conditions d'une sécurité internationale, par le biais de la destruction des armements, notamment des armements nucléaires, sont aussi fortes que celles qui proclament l'avènement d'un nouvel ordre économique et politique international.

44. Cependant, nous constatons que des sommes énormes continuent à être dépensées en vain pour créer des armes de destruction alors qu'il faut faire face aux problèmes aigus que connaissent des pays réduits à la misère par la domination coloniale et impérialiste. Nous constatons avec indignation que tandis que plus de 1 milliard d'hommes des pays du tiers monde croupissent dans la pauvreté, plus de 300 milliards de dollars par an sont consacrés aux armements.

45. Nous nous associons aussi aux orateurs précédents qui ont exprimé la volonté de leurs Etats de voir se généraliser le climat de sécurité déjà amorcé en Europe avec la signature de l'Acte final d'Helsinki le 1^{er} août 1975.

46. Nous pensons que cette sécurité déjà amorcée ne doit pas se limiter à l'Europe mais qu'elle doit englober aussi les autres continents.

47. Nous appuyons l'idée d'une conférence internationale sur le désarmement. A cette conférence doivent participer tous les Etats du monde et nous espérons qu'elle puisse établir un calendrier pour un désarmement général et complet.

48. Les agissements consistant à porter atteinte à l'intégrité territoriale des pays, à leur unité nationale et au

² Frente Revolucionária Timor Leste Independente.

principe de l'indépendance souveraine ne peuvent que susciter l'insécurité non seulement au niveau régional mais aussi au niveau international.

49. L'exemple de la division de la Corée en deux parties est une situation qui menace la paix et la sécurité en Asie et dans le monde. Nous réaffirmons tout notre appui à la politique de réunification pacifique de la Corée sans aucune ingérence étrangère dans les affaires internes de ce pays. Les forces étrangères doivent se retirer de la partie sud du territoire coréen et l'Accord d'armistice doit se transformer en accord de paix. Nous demandons l'application immédiate de la résolution adoptée l'année dernière [résolution 3390 (XXX)].

50. Les menaces à l'intégrité territoriale de Chypre et les actes hostiles à sa politique d'indépendance ne peuvent que susciter l'insécurité dans la région. Notre gouvernement appuie fermement la politique non alignée et indépendante du Gouvernement de Chypre et également sa politique d'intégrité territoriale et d'unité nationale.

51. En dépit des principes de la Charte des Nations Unies qui régissent notre communauté internationale et qui définissent les normes qui doivent guider les relations internationales — à savoir l'égalité souveraine entre les Etats, la non-ingérence, la souveraineté des Etats aussi bien sur leurs ressources naturelles que sur les activités économiques entreprises dans leur territoire — certains Etats persistent à vouloir imposer leur volonté en vue de perpétuer leur système d'exploitation économique et politique.

52. Un exemple flagrant de recours à la force malgré ces principes régissant la communauté internationale est fourni par l'attitude observée à l'égard de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire d'Angola. On veut en effet empêcher ces pays de se donner le moyen de mettre en place un système politique et économique qui puisse non seulement assurer leur pleine souveraineté et leur politique de non-alignement mais aussi répondre plus positivement aux besoins de développement rapide de leurs peuples qui ont été des victimes martyrisées du colonialisme et de l'impérialisme. Notre organisation internationale continue à garder dans sa charte des dispositions qui sont en fait la négation du principe de l'égalité entre les Etats et instituent entre eux une vraie discrimination. Les vetos imposés en effet au Conseil de sécurité de notre organisation pour s'opposer à l'admission de l'Angola et du Viet Nam à l'ONU, pays pourtant reconnus par la majorité de ses membres, sont une manifestation d'utilisation abusive et unilatérale de ce droit anachronique qu'est le veto. Mais les vaillants peuples de l'Angola et du Viet Nam, qui ont donné un exemple d'abnégation et de détermination en essayant de préserver le principe de l'indépendance et le droit de choisir un système politique qui leur convienne, auront bientôt leur place à l'Organisation des Nations Unies parce qu'ils remplissent toutes les conditions pour être admis en qualité de Membres. Notre gouvernement demande que soient admises sans tarder au sein de notre organisation internationale la République d'Angola et la République socialiste du Viet Nam.

53. Il est également de notre devoir d'appuyer la juste lutte menée par le Panama afin d'exercer une pleine

souveraineté sur son territoire ainsi que les efforts réalisés par la Guyane et la Jamaïque, dans un cadre nationaliste et indépendant, en vue du renforcement de leur souveraineté et de l'établissement d'un contrôle sur leurs ressources naturelles et toutes les autres activités économiques.

54. Nous manifestons notre solidarité aux patriotes chiliens qui luttent pour le rétablissement du respect des droits de l'homme au Chili. Par la même occasion, nous demandons à la communauté internationale de s'efforcer par tous les moyens d'obtenir la libération du grand patriote Luis Corvalán.

55. Les luttes héroïques menées par les peuples du Kampuchea et du Laos — dont nous saluons vivement les victoires — sont des exemples qui montrent que, malgré les oppositions impérialistes, les peuples triompheront toujours de toutes les agressions et de toutes les menaces que l'impérialisme essaie de leur imposer.

56. Je viens d'énoncer quelques problèmes qui préoccupent certainement toute la communauté internationale et qui, du point de vue de mon gouvernement, requièrent une solution juste et immédiate. Ces problèmes nuisent à la vocation de toute notre communauté internationale de procéder à un échange fructueux de relations amicales qui puissent convenir à la destinée de toute l'humanité.

57. Nous croyons profondément à la nécessité d'une coopération entre les peuples et les Etats qui composent la communauté internationale. Cette coopération exige sans doute une interdépendance entre les Etats fondée sur l'esprit de justice.

58. Toutefois, nous ne croyons pas qu'un miracle ou la passivité des peuples puissent permettre de trouver une solution à ces problèmes. L'histoire est en marche et les peuples de tous les continents ont affirmé leur volonté de lutter contre toutes les formes de domination et d'exploitation et de créer un autre cadre politique et économique plus conforme à la nature et à la destinée humaine.

59. Nous sommes conscients que l'existence de l'ONU, qui regroupe les nations les plus diverses, est une étape importante dans la recherche des voies et des moyens susceptibles de créer un cadre politique et économique pouvant permettre la réalisation des nobles objectifs de la Charte de notre organisation et l'application des résolutions justes et pertinentes qui en ont découlé.

60. M. CHRISTOPHIDES (Chypre) [interprétation de l'anglais] : C'est avec un plaisir tout à fait particulier que j'exprime par votre intermédiaire, au nom du Gouvernement de la République de Chypre, mes félicitations chaleureuses à M. Amerasinghe pour son élection à l'unanimité à la présidence de cette trente et unième session de l'Assemblée générale. Il est tout à fait approprié qu'un éminent représentant de Sri Lanka président maintenant le mouvement non aligné, mouvement auquel la majorité des Etats Membres de cette organisation appartiennent, dirige nos délibérations au cours d'une période cruciale dans l'évolution internationale. Nous sommes convaincus que, grâce à sa grande expérience et à sa compétence reconnue, et compte tenu de son dévouement à l'égard des principes et idéaux de l'Organisation des Nations Unies, cette

assemblée contribuera de façon constructive et significative à la solution des divers problèmes internationaux urgents.

61. Permettez-moi de saisir cette occasion pour féliciter également son prédécesseur, M. Gaston Thorn, pour la façon remarquable dont il a dirigé, avec succès, les délibérations de la dernière session de l'Assemblée générale.

62. J'ai aussi le très grand plaisir de saluer la République des Seychelles dans cette organisation. L'admission en qualité de Membre d'un autre Etat, qui vient d'abandonner le statut colonial, constitue un autre pas sur la voie du processus irréversible vers la décolonisation complète et la réalisation du principe d'universalité de l'ONU. Nous espérons que ce processus sera bientôt consolidé grâce à l'admission du Viet Nam et de l'Angola et des autres territoires qui se trouvent encore sous régime colonial ou autre régime étranger.

63. Trente et un ans se sont écoulés depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le nombre de ses membres est passé de 51 Etats, à l'origine, au nombre actuel de 145, et ce fait démontre l'évolution importante qui a eu lieu depuis la seconde guerre mondiale et démontre la signification de l'Organisation dans cette époque nouvelle qui, depuis, s'est ouverte à l'humanité.

64. Aujourd'hui les schémas démodés de la réflexion et du comportement internationaux ont cédé la place à une notion nouvelle, à savoir que le monde est interdépendant et constitue une seule communauté. Le progrès technique a provoqué un rétrécissement du monde et les événements qui se déroulent en un endroit ont des répercussions globales. Dans notre monde d'aujourd'hui, la paix, la liberté et la justice sociale et économique sont indivisibles et la coopération entre les peuples et les nations est une nécessité impérieuse.

65. Malgré cette nouvelle façon de penser et ces réalités, nous sommes cependant en présence d'une résistance ferme des forces qui essaient de préserver des relations inévitables par tous les moyens. La scène internationale compte toujours des situations qui sont dangereusement à l'écart des principes fondamentaux sur lesquels l'Organisation est basée. Cette réalité ne devrait pas être passée sous silence à l'ONU et ne peut être méconnue par la communauté internationale, sans conséquence néfaste au déroulement futur du monde, à son évolution. Car nous sommes en période d'un équilibre précaire entre la prédominance de la notion de l'emploi de la force et de la domination, relique démodée du passé, et celle de la raison et de la paix, si nécessaire pour la survie de l'humanité dans notre monde interdépendant de l'âge nucléaire. Dans ce contexte, c'est ainsi qu'il faut envisager les tentatives tendant à contourner ou méconnaître l'Organisation internationale et les tentatives tendant à contourner ou méconnaître l'Organisation internationale et les tentatives de discréditer l'ONU ou de limiter son efficacité par de simples déclarations d'appui verbal.

66. Comme le Secrétaire général l'a dit de façon pertinente dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation :

“Nous avons eu récemment de nombreux exemples du large fossé qui existe entre l'unanimité, ou la quasi-

unanimité, de décisions du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale et l'effet pratique qu'ont ces décisions sur les affaires qu'elles concernent” [A/31/1/Add.1, sect.IV.]

Et, par la suite, il a souligné :

“Les responsabilités des gouvernements ne cessent pas avec l'adoption d'une résolution : en fait, une résolution, pour être traduite dans les faits, exige habituellement une action résolue des gouvernements, et non pas seulement des parties directement intéressées.” [Ibid.]

67. Cela est particulièrement vrai et touche un “nerf à vif” et une question fondamentale : la divergence entre ce qui est proclamé en théorie et ce qui est accompli en pratique. Si l'ONU veut remplir ses objectifs fondamentaux, ce schéma doit être corrigé. En laissant de côté les arguties juridiques concernant les effets contraignants des résolutions de l'ONU – qu'il s'agisse de “recommandations” de l'Assemblée générale ou de “décisions” du Conseil de sécurité, et, dans ce dernier cas, que ce soit en vertu du Chapitre VI ou du Chapitre VII de la Charte – le point essentiel qui se manifeste de cette observation du Secrétaire général, qui est trop vraie pour permettre la quiétude, est qu'un Etat Membre, qui a voté pour une résolution, a une obligation et se doit d'agir conformément à la position qu'il a adoptée librement, et faire tout ce qui est en son pouvoir pour remplir ses engagements qu'il a ainsi acceptés. Ne pas agir ainsi c'est démontrer effectivement à tous, non seulement à ceux qui critiquent l'ONU, l'impuissance de l'Organisation à mettre en oeuvre ce qu'elle a décidé solennellement et après examen, et démontrer ainsi le caractère vain de ses résolutions.

68. Il est significatif que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés se sont engagés, dans la Déclaration politique de Colombo, à user de leur influence collective à l'ONU pour promouvoir les buts et principes de la Charte, et notamment la pleine application “des dispositions de la Charte relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales” et également “l'exercice effectif des fonctions du Conseil de sécurité grâce à l'exécution de ses décisions” [voir A/31/197, par. 152]. Un tel schéma pourrait exprimer en pratique le souhait général de voir se renforcer l'Organisation des Nations Unies.

69. Les graves problèmes que cette assemblée doit examiner sont nombreux. Un de ces problèmes d'importance vitale pour l'humanité est celui du désarmement. La notion de la force et des armements semble constituer encore l'axe autour duquel toutes les notions de sécurité continuent de tourner. L'effet de cette notion est de promouvoir l'antagonisme militaire et une course aux armements qui va croissant, et qui est incompatible avec la Charte et les besoins fondamentaux de notre époque. Nous devrions être gravement préoccupés par le fait que, depuis notre dernière session, il n'y a eu aucun progrès du tout vers le désarmement. En effet, aucun progrès n'a été réalisé pour définir les concepts qui rendraient possible le commencement de négociations sur le désarmement général et complet tandis que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] n'a pas encore atteint ses objectifs.

70. C'est avec une grande angoisse que nous étudions cet état de choses et les récentes tendances pour une plus grande prolifération d'armes nucléaires, qui, si elle continue, aura de très graves répercussions pour l'ensemble de la communauté internationale. Mon gouvernement estime depuis longtemps que, si toute l'assistance doit être donnée par les puissances nucléaires aux Etats non nucléaires pour avoir accès à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, la nécessité primordiale de la non-prolifération des armes nucléaires doit être garantie à tout prix. L'adhésion au Traité doit être encouragée par tous les moyens.

71. Nous croyons que le problème du désarmement est étroitement lié à l'attitude qui doit être adoptée pour activer la Charte dans ses dispositions les plus essentielles pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, à savoir le fonctionnement effectif du Conseil de sécurité, grâce à l'application de ses décisions. Lorsque les décisions du Conseil de sécurité deviennent effectives, les fondements de sécurité et de paix collectives, dans un monde d'ordre légal progressif, seront jetés. Une telle évolution réduira l'accent mis sur la sécurité par le moyen d'alliances militaires antagonistes et contribuera d'importance à la cessation de la course aux armements.

72. Parallèlement, des efforts continus doivent être déployés pour trouver une issue à la situation de plus en plus menaçante qu'implique la course aux armements. Nous soutenons donc la réunion d'une conférence internationale sur le désarmement ou la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur cette question, à laquelle toutes les puissances nucléaires participeront.

73. Des sommes colossales sont gaspillées chaque année pour des armements inutiles au lieu d'être dépensées pour le bien-être de l'humanité. Si seulement une petite partie de ces dépenses était dirigée vers l'objectif positif du développement, les graves difficultés économiques du monde pourraient être surmontées et l'écart entre pays développés et en développement pourrait être considérablement réduit.

74. Cela m'amène à la disparité économique injuste qui existe dans le monde et entrave sérieusement les efforts de consolidation de la paix. La création d'un nouvel ordre économique, qui jetterait les bases pour combler l'écart entre pays développés et pays en développement, est devenue une impérieuse nécessité dans notre monde interdépendant. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale a beaucoup fait mais beaucoup reste à faire. La conscience générale de l'importance du problème et du besoin de le traiter de façon réaliste s'est manifestée aux conférences tenues à Manille³, à Nairobi⁴ et à Colombo⁵ et permet d'espérer que des progrès concrets seront réalisés grâce à la solidarité accrue des pays en développement.

75. L'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe constitue un jalon dans

l'historique des relations Est-Ouest. Ce fut là le résultat d'une nécessité consciente de coopération et d'approche commune à l'égard des problèmes et des dangers communs dont la solution, sans aucun doute, sera à l'avantage du monde entier. La mise en application sincère, complète, indivisible des principes d'Helsinki et la conformation de l'Acte final en une norme de comportement international est une obligation morale pour les signataires et constitue un impératif pour la promotion et la consolidation de la paix et de la sécurité mondiales. L'occupation continue de mon pays par la Turquie, signataire de l'Acte d'Helsinki, est un éloquent rappel que les principes prévus dans cet acte n'ont pas été pleinement respectés et que ses objectifs fondamentaux n'ont pas encore été réalisés.

76. Au cours de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, des efforts ont été déployés pour examiner les questions complexes dans le domaine juridique, économique et politique en jeu, et parvenir à un système juste, ordonné et équitable pour le profit de l'humanité entière. Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne l'adoption d'une convention complète et acceptable par tous et j'aimerais rendre hommage à M. Amerasinghe pour le rôle constructif qu'il a joué en guidant cette conférence vers ce but. Chypre, Etat insulaire, situé entre trois continents, a un intérêt fondamental dans le résultat fructueux et rapide de cette grande entreprise, résultat qui sauvegarde la position des îles et assure la délimitation de zones de juridiction maritime en accord avec des règles claires et objectivement vérifiables, compte tenu du principe fondamental de l'égalité souveraine. Nous sommes convaincus qu'un corollaire essentiel aux règles fondamentales de la Convention est un système global effectif et permettant le règlement pacifique et juste de différends internationaux soulevés par cette convention, assurant ainsi à tous les Etats la protection de leurs droits légitimes par jugement d'une tierce partie en se basant sur des critères juridiques objectifs.

77. La persistance des attitudes et des politiques anachroniques en Afrique australe met gravement en danger la paix et la stabilité du continent africain et menace la paix et la sécurité internationales. L'occupation illégale de la Namibie, le déni du droit à l'autodétermination et du régime majoritaire au peuple du Zimbabwe et la politique raciste appliquée par le régime sud-africain sont autant de situations inacceptables, lourdes de menaces très graves.

78. L'ONU a une responsabilité particulière à l'égard de la Namibie, et tous les Etats Membres doivent pleinement appuyer cette organisation afin que le peuple de la Namibie puisse jouir de son droit inaliénable à l'indépendance. Quant au Zimbabwe, nous formulons l'espoir que les efforts actuellement en cours donneront des résultats positifs et que la population du Zimbabwe pourra exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et aboutir au gouvernement majoritaire auquel elle a droit. La politique odieuse d'*apartheid* qui continue à être appliquée en Afrique du Sud est un affront à la conscience de l'humanité, vu qu'elle constitue une négation de la justice, de la dignité humaine et des valeurs morales sur lesquelles repose notre civilisation. Nous condamnons vigoureusement les injustices commises à l'égard du peuple sud-africain au mépris des résolutions réitérées de l'ONU et nous demandons que des mesures efficaces soient prises pour mettre en

³ Troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Manille du 26 janvier au 7 février 1976.

⁴ Quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Nairobi du 5 au 31 mai 1976.

⁵ Cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976.

oeuvre ces résolutions. Nous dénonçons la "bantoustanisation" en Afrique du Sud, qui vise à empêcher la libération des peuples tout en brisant l'unité du pays. Nous demandons une action efficace et résolue pour contrer les menées du régime raciste.

79. En ce qui concerne la question de la violence internationale, y compris la question de la prise d'otages — aspect qui a été évoqué par le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne dans sa proposition [7^e séance, par. 113] — il ne fait aucun doute que ces questions préoccupent gravement le monde entier. Une discussion réelle devrait englober un examen détaillé et complet des causes premières du problème pour bien comprendre tous ses aspects, dans le but de décider, sur la base d'un consensus, de la meilleure manière de résoudre le problème replacé dans sa vraie perspective.

80. S'inspirant des principes fondamentaux immuables de la Charte des Nations Unies, mon gouvernement appuie pleinement les revendications légitimes du Panama pour la souveraineté sur le canal du Panama. Nous espérons que les négociations et les contacts bilatéraux permettront de résoudre sous peu ce problème.

81. Au Moyen-Orient, la crise n'a toujours pas trouvé de solution et la situation reste extrêmement dangereuse. L'absence de guerre ne signifie pas nécessairement que la paix soit présente. L'occupation illégale de territoires arabes et la violation des droits inaliénables du peuple palestinien constituent les éléments d'une tragédie humaine et menacent gravement la paix et la sécurité du monde.

82. Il ne peut y avoir de solution radicale et définitive, comme il ne peut y avoir de paix juste et durable dans cette région, tant qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et tant que les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien n'auront pas été pleinement rétablis, y compris le droit de retourner dans ses foyers en sécurité, en application complète des résolutions pertinentes de l'Organisation. L'application efficace de ces résolutions servirait grandement la cause de la paix dans cette partie si délicate du monde.

83. Les événements tragiques dans l'Etat ami et voisin du Liban se rattachent directement au conflit israélo-arabe et devraient constituer un avertissement quant à ce qui pourrait frapper toute la région si un règlement juste du problème du Moyen-Orient n'était pas réalisé prochainement. Nous suivons ces événements avec douleur et anxiété et nous espérons vivement que les hostilités cesseront et qu'une solution sauvegardant l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le non-alignement du pays pourra être rapidement trouvée.

84. Le problème de Chypre est étroitement lié au problème du Moyen-Orient; il porte les mêmes caractéristiques.

85. Plus de deux ans ont passé depuis l'agression et l'invasion de Chypre par la Turquie, et le problème de mon pays reste toujours sans solution. Le tableau que représente Chypre aujourd'hui continue d'être sombre; ses composantes restent l'occupation continue de 40 p. 100 du territoire de l'île, la destruction et/ou l'usurpation de 70 p. 100 de ses ressources économiques, les 200 000 réfugiés

chypriotes grecs qui représentent un tiers de l'ensemble de la population chypriote et la présence illégale à Chypre d'une armée turque de 40 000 hommes avec les innombrables misères qu'elle impose au peuple chypriote — la communauté grecque comme la communauté turque. Sans compter le drame humain de milliers de disparus dont le sort reste inconnu, la politique d'Ankara du fait accompli, la transformation des négociations en farce, l'expulsion journalière de Chypriotes grecs qui restent dans la zone occupée, la colonisation de cette zone par le transfert massif de colons de la Turquie et le mépris d'Ankara à l'égard des résolutions de l'ONU sur Chypre — autant d'aspects de la tragédie du peuple chypriote qui révèlent les dimensions véritables de ce problème.

86. L'ONU a examiné à maintes reprises le problème de Chypre et adopté des résolutions qui fournissent le cadre et les lignes directrices permettant sa solution. Même la Turquie a voté en faveur de la résolution 3212 (XXIX) adoptée par l'Assemblée générale et entérinée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 365 (1974). Ces résolutions et d'autres résolutions encore de l'ONU, notamment la résolution 3395 (XXX) de l'Assemblée générale, stipulent le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères et le retour urgent des réfugiés dans leurs foyers en toute sécurité. Depuis l'agression turque, 16 résolutions au total concernant Chypre ont été adoptées par l'ONU, 13 par le Conseil de sécurité et 3 par l'Assemblée générale. Aucune de ces résolutions n'a été appliquée par la Turquie, qui n'a respecté aucune de leurs dispositions. Seize résolutions de l'ONU ont été traitées par la Turquie comme des chiffons de papier sans valeur aucune.

87. La Turquie a adopté une attitude arbitraire même en ce qui concerne la résolution 3450 (XXX) de l'Assemblée générale relative au problème purement humanitaire de plus de 2 000 Chypriotes grecs, civils et prisonniers de guerre, disparus sans laisser de trace. Elle a carrément refusé de coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge, refusant à ce comité l'accès de la zone occupée et l'empêchant ainsi d'effectuer les recherches nécessaires pour connaître le sort des personnes disparues. Il s'agit là, je le répète, d'une question purement humanitaire, et je lance un appel énergique à l'Assemblée générale pour qu'elle nous prête son assistance dans ce domaine en prenant des mesures urgentes pour l'application de la résolution 3450 (XXX), afin de mettre un terme à l'épreuve angoissante des familles de ces disparus.

88. Mis à part le retrait de toutes les troupes étrangères de Chypre et le retour de tous les réfugiés dans leurs foyers — dispositions que la Turquie a décidé de méconnaître — les résolutions de l'Organisation des Nations Unies prévoyaient des négociations formelles et constructives entre les Chypriotes grecs et turcs pour parvenir librement à un règlement politique mutuellement acceptable, fondé sur leurs droits fondamentaux et légitimes. L'objectif des négociations est précisé de façon claire et sans ambiguïté aucune dans ces résolutions. Les négociations doivent porter sur les questions constitutionnelles et non sur le retrait des troupes étrangères et le retour des réfugiés dans leurs foyers qui, conformément aux résolutions, devraient précéder et non point suivre ces négociations; car, comment le peuple de Chypre, quelles que soient ses origines, pourrait-il par lui-même mettre un terme à l'agression et à

l'occupation de son pays par une puissance étrangère et de quelle façon pourrait-il négocier librement son avenir, compte tenu de la présence d'une armée puissante d'occupation sur son territoire ? Rappelons-nous que le problème de Chypre n'est pas essentiellement un problème entre les deux communautés chypriotes mais le problème de l'agression contre la République non alignée de Chypre, sans défense, perpétrée par son puissant voisin : la Turquie.

89. Les conversations intercommunautaires ont commencé dans le cadre de ces résolutions; on s'attendait que la Turquie, conformément aux résolutions, commencerait à appliquer parallèlement des mesures permettant leur mise en oeuvre progressive. Non seulement la Turquie n'a rien fait dans ce sens, mais elle a, en fait, violé les résolutions en procédant à des faits accomplis qui leur sont absolument contraires quant au fond. Dans le même temps, agissant par le truchement des Chypriotes turcs dans les conversations, elle a adopté des tactiques dilatoires, évitant obstinément de présenter des propositions concrètes, en violation d'engagements formels. Les conversations sont donc devenues pratiquement inutiles.

90. Nous accueillons toujours favorablement des négociations et des conversations en tant que moyen efficace permettant de résoudre tout problème. Nous croyons fermement qu'un dialogue bien intentionné pourrait rapprocher les points de vue opposés et régler les différends. Nul problème n'est impossible à résoudre si la bonne volonté existe et s'il y a un objectif commun en vue. Tel est et a toujours été notre point de vue et nous sommes convaincus de son bien-fondé. Parallèlement, nous nous sommes toujours montrés disposés à examiner toute proposition visant à la solution du problème de Chypre, à la lumière des dispositions des résolutions pertinentes de l'ONU. C'est dans le sens de cette position fondamentale que nous examinons les points de vue présentés par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis devant cette assemblée, le 30 septembre 1976 [11^e séance].

91. La partie turque, cependant, a abordé ces conversations d'une façon tout à fait différente. Ankara, qui, on le sait bien, dicte les positions chypriotes turques dans ces conversations, considère la table de négociations comme l'instance appropriée permettant d'imposer des conditions inadmissibles en s'appuyant sur ses forces militaires d'occupation. La Turquie envisage la procédure de négociations comme un moyen commode pour laisser s'écouler paisiblement le temps, qu'elle utilise pour consolider sa position dans les territoires occupés par une série de faits accomplis et la colonisation de cette zone. Elle ne souhaite pas une solution juste du problème chypriote par des conversations intercommunautaires, mais elle trouve commode un semblant de négociation. Bien que le négociateur chypriote turc, sur les instructions d'Ankara, empêche le déroulement d'un dialogue constructif, il participe, néanmoins, aux conversations qui se tiennent à Vienne et à New York dans le but d'induire le monde en erreur, en prétendant que la Turquie est en faveur des conversations et qu'elle cherche ainsi une solution au problème de Chypre. Le but est manifeste. La Turquie parvient, de cette façon, à barrer la route aux efforts internationaux tendant vers une solution juste, sous prétexte que des négociations sont en cours, tout en consolidant sa position dans la zone occupée par une série de faits accomplis. Rappelons, à ce propos, que

la Turquie a carrément refusé la proposition soviétique de tenir une grande conférence internationale sur Chypre, que mon gouvernement a acceptée.

92. La Turquie a sapé les négociations non seulement par son attitude négative au cours des conversations, mais aussi en créant d'autres faits accomplis en violation d'engagements formels pris par la partie turque au cours des conversations et en violation flagrante des normes fondamentales du droit humanitaire international et des résolutions de l'ONU sur Chypre.

93. Au cours de la troisième série des conversations intercommunautaires à Vienne, en août 1975, il a été convenu que les Chypriotes turcs qui restaient dans les zones contrôlées par le gouvernement seraient autorisés à se rendre dans les zones turques et que les Chypriotes grecs demeurés dans les zones occupées pourraient y rester et qu'ils auraient toutes les possibilités de mener une vie normale. Il a été également convenu que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre aurait accès librement et normalement aux villages chypriotes grecs dans les zones occupées. La Turquie, ayant assuré l'application des dispositions de l'accord qui étaient à son avantage, a choisi d'écarter les autres dispositions et de les violer. Non seulement elle a empêché les Chypriotes grecs demeurés en zone occupée de vivre une vie normale et la Force d'exercer son rôle, mais elle a entamé un processus d'expulsion systématique des Chypriotes grecs en usant de tactiques d'oppression, de vexation et de force brute. Ces expulsions inhumaines, qui ont lieu quotidiennement, ajoutent au drame du peuple chypriote et accentuent leur sort tragique. La Turquie a eu recours aux expulsions en masse soi-disant pour "homogénéiser" la zone occupée mais, en fait, afin d'être en mesure de perpétrer un autre crime international répugnant, celui de la colonisation.

94. Ankara ne s'est pas contenté de déraciner et d'éliminer de la zone occupée la population majoritaire autochtone, en raison de son origine ethnique, elle a entrepris la colonisation illégale de cette zone par un transfert massif de population venant de la Turquie, qu'elle établit dans les foyers et les propriétés usurpés des Chypriotes grecs expulsés. Cette politique de colonisation a eu un résultat paradoxal s'il en fût, puisque les Chypriotes turcs, pour la protection et le bien-être desquels la Turquie a prétendument envahi Chypre, ont été également victimes de cette politique, souffrant énormément de la présence des colons importés qui reçoivent un traitement préférentiel de la part des autorités d'occupation turques.

95. L'objectif de l'expulsion, de la colonisation et des tactiques dilatoires d'Ankara dans les négociations est tout à fait manifeste. La Turquie, comme je l'ai déjà dit, essaie "d'homogénéiser" la situation dans la zone occupée et de modifier le caractère démographique de Chypre pour ouvrir la voie à la division de l'île et à l'annexion *de facto* de la zone occupée. En même temps, la situation de fait accompli permet à Ankara de répéter son mot d'ordre favori de "nouvelles réalités" pour détourner les pressions internationales tendant à permettre le retour des réfugiés dans leurs foyers et sur leurs terres, et à régler de façon équitable les aspects territoriaux du problème.

96. La politique de la Turquie en ce qui concerne Chypre consiste à créer, par l'usage de la force, des "faits accom-

plis", qu'elle essaie de justifier aux yeux du monde par de faux prétextes et des fausses déclarations. La Turquie appelle ces faits accomplis des "nouvelles réalités" et demande aux Chypriotes grecs et au monde de les accepter. Les premiers faits accomplis sont suivis par d'autres faits accomplis et les premières "réalités" deviennent de "nouvelles réalités", appuyées par de nouveaux prétextes et de nouvelles excuses boiteuses. La politique de la solution pas à pas des problèmes internationaux est en fait utilisée par la Turquie à revers; non pas pour permettre la solution pacifique du problème de Chypre, mais pour la dissolution forcée de la République de Chypre.

97. Au-delà des souffrances d'un peuple, la situation à Chypre et ses répercussions constituent un grave défi quant à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et posent des questions fondamentales en ce qui concerne les valeurs et les principes de base dont dépend l'existence de cette organisation. La tragédie actuelle de mon pays, dont je n'ai brossé qu'un pâle tableau, exige des actions urgentes et efficaces de l'Assemblée générale. La voie à suivre est absolument nette et claire. Il s'agit d'adopter des mesures qui permettront l'application efficace et effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, devenues obligatoires par suite des décisions du Conseil de sécurité. Tels sont les moyens logiques et appropriés permettant de trouver une solution juste et durable au problème de Chypre, et que mon gouvernement recherche à l'ONU. Et c'est pourquoi nous sommes venus ici le demander à cette assemblée.

M. Kondé (Guinée), vice-président, prend la présidence.

98. Avant de conclure, permettez-moi de saisir cette occasion pour ajouter un mot de profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour son extraordinaire travail dans l'avancement des objectifs et idéaux de l'ONU, et lui exprimer notre reconnaissance pour ses efforts inlassables tendant à nous aider dans toute la mesure possible dans la recherche d'une solution au problème de Chypre, en accord avec son mandat et les principes de la Charte. J'aimerais aussi rendre un hommage vibrant au Représentant spécial du Secrétaire général, l'ambassadeur Pérez de Cuéllar, pour la façon exemplaire dont il accomplit sa tâche difficile à Chypre. Puis-je remercier aussi chaleureusement les Secrétaires généraux adjoints, M. R. Guyer et M. B. Urquhart, pour leurs efforts dévoués.

99. Nous remercions également le commandant de la Force, le général Prem Chand, et remercions aussi tous les officiers et soldats sous son commandement, qui s'acquittent des responsabilités dont ils ont été chargés par l'ONU avec dévouement, malgré les nombreux obstacles qui se dressent sur leur voie.

100. Je dois aussi dire à quel point nous sommes reconnaissants aux pays qui ont contribué par leurs contingents militaires et de police à la Force ainsi qu'à ceux qui ont contribué volontairement, bénévolement et financièrement au fonctionnement de la Force.

101. Nous remercions aussi chaleureusement le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le prince Sadruddin Aga Khan, pour son travail humanitaire inestimable pour alléger les souffrances des réfugiés; nous

remercions les pays et les organisations qui contribuent à la réalisation de cette fin.

102. M. ADRIÁZOLA VALDA (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Le fait de parler au nom de la Bolivie, de cette tribune qui est l'instance la plus élevée érigée par la communauté internationale, est pour moi un véritable honneur. L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies représente le Parlement universel par excellence, et, selon le principe de cette universalité, réunit toutes les nations qui, comme la mienne, proclament la paix, la coopération fraternelle, et soutiennent le développement intégral et partagé, ainsi que l'égalité et la solidarité dans les relations internationales. Dans ce contexte, nous devons pleinement nous engager à travailler de manière active afin de créer un monde de sécurité et d'espoir pour les peuples.

103. Nombreux sont les thèmes qui demanderont notre attention durant ces sessions. Le nombre et l'importance de ces questions correspondent effectivement aux problèmes les plus inquiétants de notre vie contemporaine.

104. Avant d'exposer les idées de la Bolivie quant à certains de ces problèmes, qui ne concernent pas seulement mon pays mais également la communauté des nations, je voudrais transmettre, au nom du Gouvernement et du peuple de la Bolivie, les salutations les plus cordiales à toutes les délégations ici présentes et en particulier au Président de cette assemblée, l'illustre homme d'Etat de Sri Lanka, M. Hamilton Shirley Amerasinghe.

105. De la même manière, je voudrais exprimer notre reconnaissance au Premier Ministre du Luxembourg, M. Gaston Thorn, qui a dirigé si habilement les délibérations au cours de la dernière Assemblée générale.

106. J'aimerais rendre hommage en même temps au dévouement permanent du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, au service de la paix et de la compréhension dans le monde.

107. La Bolivie est heureuse de souhaiter une affectueuse bienvenue à l'Etat des Seychelles qui est devenu Membre de l'Organisation, ce qui, une fois de plus, confirme la foi des peuples en l'Organisation des Nations Unies.

108. Il est évident que depuis l'approbation de la Charte de San Francisco, de nouvelles réalités ont surgi. Cependant, les principes qui depuis 31 ans lui donnent un contenu, continuent à être valables. Et voilà pourquoi le Gouvernement de la Bolivie aimerait réitérer son observation des normes de la coexistence civilisée qu'il est nécessaire de renforcer, en définitive, pour construire sur ce fondement le grand édifice de la paix, de la sécurité et du développement.

109. Nous sommes disposés à maintenir notre adhésion au postulat de l'universalité dans les relations internationales. Nous repoussons l'intervention et l'ingérence étrangères sous toutes leurs formes. Nous reconnaissons le droit légitime des peuples à choisir leur propre voie en vue de la réalisation de leur destin national.

110. Nous vivons dans une société forgée et fondée sur la diversité et nous voulons être solidaires avec tous les Etats

sans autre limite que celle du respect de notre souveraineté et de l'interdépendance qui caractérise le monde actuel.

111. La pluralité, bien entendu, doit être considérée comme le résultat de l'attachement aux principes de la non-intervention, de l'autodétermination et de l'égalité juridique et économique entre les nations. Autrement, nous subirions l'erreur historique tendant à favoriser l'unité par la voie de la divergence.

112. Mon gouvernement soutient que, pour le plein exercice de ces principes si élevés, il est indispensable qu'un respect absolu de la dignité humaine existe. Nous condamnons toutes les pratiques discriminatoires et nous réitérons, en conséquence, notre appui à la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

113. Les tensions classiques qui sont le résultat de la volonté prédominante des grandes puissances sont modérées par l'action constante de cet organisme, car ces attitudes ne constituent pas l'apport constructif que l'humanité attend pour se développer, libre de la crainte d'un holocauste thermonucléaire et de l'incertitude.

114. Cependant, la tyrannie mondiale subsiste et possède aujourd'hui des caractéristiques différentes qui sont cependant tout aussi dangereuses pour le maintien de la paix. Elle trouve son origine dans le déséquilibre qui s'est présenté au sein du cadre général des relations économiques internationales.

115. En effet, je répète fermement que nous ne pourrions jamais créer la société de bien-être à laquelle nous aspirons, si les conditions qui font que la prospérité des nations plus riches devient une menace de plus grande pauvreté et de dépendance pour les pays en développement continuent à exister. C'est là le souci que nous voudrions exposer ici en toute sécurité.

116. La tâche de consolider un ordre international démocratique doit être également une oeuvre historique tendant à supprimer l'injustice dans les relations économiques. Cette question transcendante à laquelle s'est référé, dans cette même assemblée⁶, le Président de la Bolivie, le général Hugo Bánzer Suárez.

117. Les pays en développement demandent qu'en cette ère d'interdépendance nous créions les mécanismes politiques et juridiques qui leur donnent la possibilité d'une participation effective aux grandes décisions économiques.

118. Une négation éventuelle de ceux-ci ou bien la volonté de limiter le droit et la responsabilité de participation de nos pays dans la mise en marche du nouvel ordre économique international pourrait être la cause de nouvelles tensions prolongées susceptibles de mettre en péril la paix et la sécurité.

119. La notion de la conception de ce nouvel ordre, sans aucun doute, doit se fonder sur une volonté politique des pays, grands et petits, riches et pauvres, de réaliser les buts qui ont été fixés dans les différents domaines de la

coopération. En effet, nous n'arriverons à rien si, malgré les engagements pris au sein des divers organes internationaux, certaines des nations industrialisées continuent à se séparer des objectifs de la collaboration au détriment de l'économie des nations ayant moins d'occasions et qui, pour cela, sont vouées à la pauvreté.

120. Dans le domaine commercial, nous nous efforçons de surmonter une série d'obstacles qui empêchent la production de pays en développement d'avoir accès, dans des conditions adéquates, aux marchés des nations économiquement puissantes. Malheureusement, il est vrai également que, alors que notre imagination et notre action s'emploient à surmonter de telles difficultés, parallèlement de nouvelles restrictions sont créées.

121. En fait, on ne fait autre chose que de traduire dans les modalités distinctes les effets négatifs que justement on essaie d'éliminer. Ces transformations pures et simples empêchent la participation équitable des pays en développement à l'expansion du commerce mondial.

122. Ces politiques portent des préjudices aux conséquences imprévisibles aux nations qui recherchent de toute leur force un bien-être qui correspond à un droit légitime de leur peuple.

123. Je dois ici noter que les difficultés signalées affaiblissent fortement la volonté de coopération mondiale et affaiblissent également la foi en l'établissement d'un futur fondé sur la solidarité et la justice.

124. L'un des thèmes qui nous préoccupe le plus est celui des prix des matières premières et de la stabilité de ces mêmes prix.

125. Il s'agirait d'adopter, dans un tel problème, des critères véritablement équitables, pour déterminer quels sont véritablement les niveaux justes des prix des matières premières. Ici, l'élément subjectif intervient de manière déterminante bien entendu. Puisque pour les pays développés, les prix justes signifient probablement les prix qui leur permettent d'améliorer encore leurs économies d'abondance. Pour les pays en développement, les prix rémunérateurs ne peuvent être autres que ceux qui leur garantissent des marges effectives aux revenus provenant de leurs exportations. Sous cette forme seulement, leur processus d'industrialisation pourra marcher de manière viable.

126. Nous signalons ce fait car c'est sur eux que se fonde l'idéal des associations de producteurs de matières premières. Nous considérons que ces associations répondent à l'objectif signalé et non pas, comme on essaie de le démontrer souvent, un désir d'affrontement. Mon pays ne partage pas cette attitude, puisqu'il sait que c'est seulement ainsi que l'on contribuerait à augmenter les tensions et à approfondir le déséquilibre.

127. Au contraire, nous aspirons à un dialogue franc, direct et égal entre producteurs et consommateurs, qui permettrait tant aux grands qu'aux petits producteurs de concilier leurs intérêts.

128. Pour la Bolivie, cette question est d'une importance capitale, car ses revenus de l'exportation dépendent de la

⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2379^e séance.*

stabilité des prix des produits de base et du niveau des rétributions garanties au niveau international. En conséquence, nous estimons que la distorsion que provoquent dans le marché mondial les réserves stratégiques que réalisent périodiquement certains Etats constitue des politiques qui s'écartent de l'esprit de coopération, qui forme les objectifs liés à une sécurité économique collective.

129. Dans ce même d'ordre d'idées, la Bolivie pense que l'adoption effective d'un système de consultations bilatérales ou multilatérales, capable d'éviter les effets économiques néfastes pour les pays en développement, serait propice puisque ces pays dépendent de leurs exportations de matières premières et de produits de base.

130. En accord avec ce que la délégation de Bolivie a déjà exposé ici durant la vingt-neuvième Assemblée générale⁷, je voudrais réitérer que mon pays reste persuadé de la nécessité que, dans les organes correspondants des Nations Unies, se crée un mécanisme de liaison et d'équilibre automatique des prix des matières premières, d'ajustement des prix des matières premières qu'exportent les pays en développement à ceux des produits manufacturés que produisent les pays industrialisés. Ainsi, on éviterait une érosion continue de la valeur réelle des exportations des Etats en développement et nous pourrions jeter les bases d'un dialogue entre producteurs et consommateurs.

131. Il est également vrai que la quatrième session de la CNUCED n'a pas obtenu les résultats positifs que l'on attendait, en partie à cause de l'attitude réticente de certains Etats développés, et il est bon ici de rappeler l'importance de la résolution relative à un programme pour les produits de base, adoptée par la Conférence⁸ qui a déterminé la création d'un fonds commun pour l'établissement de réserves de stabilisation de matières premières de haut intérêt pour les pays économiquement avancés. La mise en marche du programme permettra d'introduire des éléments de rationalisation dans un aspect si délicat des relations économiques internationales comme on s'y réfère dans ce texte.

132. Il est opportun de souligner, d'autre part, l'adoption, au sein de l'Organisation des Nations Unies, d'un système de normes et d'organes appropriés qui assurent l'accès de nos pays à la technologie, facteur fondamental pour surmonter les obstacles du sous-développement.

133. Nous voudrions exprimer de la même manière que nous adhérons aux principes de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], renforcée par l'adoption d'un programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)].

134. Nous souhaitons également que l'ensemble des principes et des mesures établis par les mécanismes susmentionnés, permettent de réduire, et ce dans un délai satisfaisant pour les pays en développement, les déséquilibres

actuels qui sont à l'origine, depuis les deux dernières années, d'une augmentation énorme du déficit des balances de paiement dans les pays périphériques.

135. Il n'y a rien à ajouter aux déclarations déjà prononcées en faveur du développement harmonieux et intégral des peuples.

136. Les principes sont donnés et les mécanismes existent. Ce qui manque donc, c'est une décision politique résolue pour les mettre en pratique. Et c'est autour de cette préoccupation fondamentale que nous devons nous concentrer dans nos réflexions.

137. Tous les facteurs de perturbation ne se trouvent pas seulement dans le domaine économique. Il y a également d'autres situations qui méritent d'être examinées attentivement.

138. Nous ne pouvons rester des observateurs impassibles devant les conflits localisés en différentes régions du monde pour lesquels nous ne voyons pas de solution dans un avenir proche.

139. A une époque où l'on avance de manière si rapide dans la conquête de l'espace et dans le formidable potentiel créateur de l'intelligence humaine, nous ne pouvons nous résigner à une confrontation armée et fratricide qui devienne l'unique option pour résoudre les situations qui nous divisent.

140. Il est impératif de renforcer la volonté de conciliation des intérêts. Nous estimons, par conséquent, qu'il est indispensable de lancer un appel aux parties en affrontement pour qu'elles exercent la tolérance et qu'elles fassent tous les efforts possibles afin d'arriver à une solution rapide par la voie pacifique.

141. De la même manière, nous invoquons l'esprit de coopération des Etats qui, en raison de leur grandeur, ont la plus grande responsabilité dans cet ordre pour qu'ils essaient d'éviter par tous les moyens que la recherche de l'indépendance ou les controverses politiques ne deviennent des antagonismes idéologiques brûlants. L'humanité sera reconnaissante à ces Etats s'ils font preuve d'efforts au bénéfice de la paix.

142. Ainsi, nous rendons hommage à ceux qui ont résolu leurs problèmes grâce à un partage équitable des responsabilités.

143. C'est ici que nous trouvons la réponse claire et catégorique que demande l'humanité pour avancer vers son perfectionnement constant.

144. Nous espérons sincèrement que cette attitude s'impose dans les relations internationales contemporaines et, particulièrement, dans la communauté interaméricaine pour nouer ainsi des liens d'amitié durable dans la région à laquelle appartient la Bolivie.

145. Par conséquent, c'est avec joie que nous voyons la continuation des négociations dans cette voie sous ce haut patronage, à savoir les négociations entre la République de Panama et les Etats-Unis d'Amérique sur la question du

⁷ Ibid., vingt-neuvième session, Séances plénières, 2259^e séance.

⁸ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et Annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

canal. Nous souhaitons que ces négociations soient couronnées de succès.

146. Mon pays aimerait réitérer son refus de la violence, qu'elle soit sous forme d'agression armée ou couverte.

147. Le terrorisme a déjà exigé bien des victimes et sa menace sombre se dessine sans aucune frontière, avec des caractères de plus en plus alarmants.

148. Cette escalade de la violence irrationnelle et systématisée ne peut être le choix valable sur lequel on peut fonder une revendication légitime, qu'elle soit politique, économique ou sociale.

149. La communauté internationale a pour mission urgente de prendre les mesures les plus efficaces pour éliminer la prolifération de ces pratiques qui sont un affront à la conscience civilisée, qui doit être le guide de notre temps.

150. Dans ce sens, nous appuyons fermement l'initiative, en cette matière, présentée par la délégation de la République fédérale d'Allemagne [A/31/242].

151. D'autre part, je ne puis taire le souci grave de mon pays devant le rythme vertigineux de la course aux armements. Nous voyons avec une profonde tristesse que, devant les progrès modestes des négociations en vue de la limitation des armes stratégiques, nous nous voyons surpris par l'annonce désolante que les dépenses militaires pour les armements ont dépassé, en 1975, 300 000 millions de dollars.

152. Il est incompréhensible que, alors que tant de dépenses sont faites pour la fabrication d'armes et le perfectionnement d'autres moyens militaires capables de changer tout l'environnement de la terre et en mesure d'exterminer notre propre espèce, on empêche l'exécution de certaines oeuvres destinées au progrès à cause de l'insuffisance des moyens financiers.

153. De plus, cette course aux armements s'est étendue aux pays en développement, y compris le continent américain qui risque de devenir un foyer de tension où les aspirations de ses habitants à un bien-être en accord avec la dignité et la valeur de la personne humaine s'en trouvent ainsi mises en danger.

154. Au début de mon intervention, j'ai dit que le droit inaliénable des peuples est de pouvoir choisir eux-mêmes les voies et moyens, selon leur tradition historique, pour la réalisation de leurs aspirations.

155. C'est pourquoi, le Gouvernement nationaliste de Bolivie, présidé par le général Hugo Bánzer Suárez, en tant qu'interprète authentique des sentiments de notre peuple, a proposé au pays, en 1971, une alternative historique transcendantale.

156. En cinq ans de travail fécond, notre gouvernement a démontré que c'est seulement par l'ordre, l'unité et la paix sociale, la stabilité politique et la continuité institutionnelle, qu'il est possible de jeter les bases d'un développement intégral accéléré de la nation.

157. Le Président de la Bolivie, durant la trentième session de l'Assemblée générale, a expliqué largement les résultats et les perspectives de son oeuvre au sein du gouvernement, qui est appuyé par un consensus national, renforcé par l'unité des Boliviens.

158. Cette grande assemblée qui a pour but de consolider la paix et la sécurité et de surmonter les obstacles qui s'opposent à la coopération sans cesse croissante entre les peuples, est consciente de la nécessité vitale de mon pays d'avoir accès à la mer grâce à une voie libre et souveraine vers l'océan Pacifique.

159. Pour réaliser l'objectif le plus cher aux Boliviens et croyant fermement que les grandes solutions proviennent seulement d'un dialogue franc et constructif, nous avons entrepris, l'an dernier, des démarches au niveau diplomatique avec la République du Chili qui ont maintenant une transcendance historique très grande.

160. Le Président de la Bolivie, le général Hugo Bánzer Suárez, en tant que Chef d'Etat qui désire contribuer par son action personnelle et directe à l'établissement d'une coexistence harmonieuse au niveau international, fondée sur la justice et la solidarité effectives et tenant compte que la cause maritime bolivienne est intimement liée à la mise en vigueur de ces idéaux, a exposé, durant la dernière session de l'Assemblée générale, les aspirations et la portée des négociations en cours inspirées par la proposition bolivienne en vue de la paix, du développement et de la réintégration.

161. Nous voudrions ici réaffirmer que la raison d'être de cette formule se fonde sur la décision de la Bolivie de revenir à la mer avec une pleine souveraineté, contribuant ainsi à la coexistence harmonieuse des nations voisines, et c'est pour cela qu'on a choisi le dialogue et la recherche d'un développement partagé en vue d'une réintégration au Pacifique Sud.

162. L'enclave géographique de la Bolivie empêche les efforts pour promouvoir son développement économique, social et culturel et limite sa participation aux processus d'intégration d'Amérique latine.

163. Ainsi, à Atlanta et à Ayacucho, ces initiatives sont appuyées en même temps par une conscience mondiale, persuadée que l'édification d'un futur solidaire est une oeuvre de toutes les volontés unies autour du caractère équitable et de la justice.

164. Les situations qui ne tiennent pas compte des relations entre ces postulats signifient que nous abandonnons les valeurs morales permanentes de la communauté internationale.

165. Ainsi, puisque nous démontrons la légitimité de la cause maritime de la Bolivie et parce que continue à prévaloir l'esprit de la plus grande compréhension entre les parties engagées, nous continuerons sans trêve sur la voie qui nous mènera à la solution totale que nous espérons. De cette manière, le dialogue concret, actuellement en cours, deviendra une réalité tangible et deviendra un retour à la souveraineté de la Bolivie sur l'océan Pacifique.

166. La Bolivie, avec la plus grande décision et les plus grands efforts, travaille en vue de concrétiser cette oeuvre qui restera l'exemple de tout ce qui peut se faire en Amérique par une fraternelle volonté de compréhension. Elle le fait parce que nous pensons que cette entreprise est si significative au niveau historique et mon peuple espère beaucoup des résultats des négociations en cours qui ont éveillé l'attente dans le continent et dans le monde.

167. Mon peuple forme de grands espoirs sur les négociations en cours, négociations qui ont suscité l'attente du continent et du monde entier.

168. Nos actes s'inspirent des idéaux que proclame l'organisation mondiale et ainsi mon gouvernement m'a confié la mission agréable, que j'accomplis maintenant, de transmettre un message d'amitié à tous les peuples représentés dans ce forum des nations qui aspirent à vivre dans un climat de paix stable, de justice internationale et d'intense solidarité humaine.

169. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Au moment où notre organisation aborde le dernier quart de ce siècle et sa trente et unième année d'activité, elle pourra au moins bénéficier de la direction éclairée du président Amerasinghe à un moment critique dans les affaires internationales. Je sais que le Président déteste les compliments mais je suis convaincu que sa direction imprimera une marque sur nos travaux cette année. Et pour cela nous devons nous féliciter autant que nous le félicitons. Son pragmatisme diplomatique, peut-être plus qu'à tout moment auparavant, est essentiel dans nos travaux, si les Nations Unies doivent rester crédibles, crédibilité qui est attaquée par les cyniques du monde contemporain. Il a déjà créé des précédents en disposant rapidement de controverses qui, d'habitude, sont longues. Ma délégation l'encourage à créer davantage et à identifier cette harmonie commune qui existe parmi les voix discordantes de cette assemblée, pour rehausser la qualité de notre rendement au cours de cette session et ainsi, peut-être, lancer une nouvelle tendance dans l'histoire de cette organisation.

170. La délégation de Malte voudrait proclamer sa haute appréciation pour la façon admirable et dévouée dont le Premier Ministre du Luxembourg, M. Gaston Thorn a dirigé la trentième session de l'Assemblée générale.

171. Un triste événement nous a rappelé récemment notre fragilité et notre universalité. Nous nous associons aux hommages rendus à un maître, un dirigeant, un homme d'Etat qui est entré majestueusement sur la scène internationale et qui a laissé derrière lui une contribution durable à l'histoire. La voix du président Mao Tsétoung s'est tue, mais ses travaux continueront d'inspirer des générations de l'humanité à venir.

172. Un des grands événements de l'année en cours est la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Colombo. Je ne parlerai que de quelques résultats particuliers de cette conférence au cours de mon intervention, mais je ne veux pas manquer cette occasion d'exprimer au Premier Ministre de Sri Lanka, Mme Bandaranaike, la reconnaissance et l'hommage de mon gouvernement pour l'hospitalité cordiale et l'organisation excellente offerte à la communauté

croissante des pays non alignés, y compris la délégation de Malte.

173. La déclaration émouvante et détaillée de Mme Bandaranaike [*11^e séance*] expliquant les perspectives que recouvrent les décisions du sommet des non-alignés devrait faciliter notre tâche. Examinant tant de questions débattues ici à l'ONU, des pays venant de toutes les régions, ayant des préoccupations différentes, ont déjà aplani les divergences pour parvenir à des recommandations communes [*A/31/197*]. Les difficultés pour parvenir à de telles recommandations n'ont pas besoin de description dans cette salle. Ces recommandations ne peuvent donc pas être écartées avec légèreté pour les raisons présentées avec tant d'éloquence dans la déclaration de Mme Bandaranaike.

174. Le rythme harassant de la diplomatie de conférence ne permet que rarement la possibilité de nous recueillir; cependant, toute organisation importante doit se livrer à l'introspection pour mesurer ce qu'elle a accompli, à intervalles réguliers. Il est tout à fait approprié que les Nations Unies le fassent puisqu'elles représentent les aspirations de la communauté internationale, dans une période de changement survenant à une rapidité déconcertante. Mais notre révision ne devrait pas être un simple rituel, au cours duquel nous rendons un hommage aux principes qui nous inspirent. Nous devons examiner avec un esprit critique notre accomplissement passé et voir si nous ne pouvons pas l'améliorer.

175. Parmi les questions fondamentales, les problèmes les plus pressants et les résultats les moins encourageants sont ceux du désarmement. Peu de personnes démentiront que notre approche à cette question doit être réévaluée. Les sommes choquantes gaspillées en ressources et en potentiel destructif se reproduisent si souvent que nos sens se sont émoussés. Un fatalisme dangereux et rampant semble s'implanter. Les progrès techniques dépassent le processus de négociations statique, le stratège écrase le négociateur, la peur supplante la raison. La meilleure rhétorique ne peut cacher la sombre réalité. Les superpuissances semblent hypnotisées, incapables de regarder du bord du précipice. Nous sommes dans un état où nous ne l'étions lorsque le désarmement est devenu une question prioritaire. Il suffit de mentionner que les conditions dans lesquelles ces négociations reconnues complexes se tiennent sont telles qu'elles sont considérées comme peu satisfaisantes par deux des Etats dotés actuellement d'armes nucléaires. Il semble n'y avoir aucun avenir positif pour nos efforts actuels à moins d'élargir notre approche et d'en venir au coeur de la question plutôt que de discuter du nombre de mégatonnes des missiles. C'est peut-être notre dernière chance avant que le point explosif ne soit atteint.

176. Mon pays, dans le passé, a consacré beaucoup d'efforts et a essayé de présenter une approche constructive pour promouvoir le progrès dans le désarmement global. Par exemple, ma délégation a proposé aux membres de la Conférence du Comité du désarmement qu'il serait souhaitable d'examiner les répercussions de l'utilisation potentielle du laser à des fins militaires. Cette suggestion s'est heurtée à la tactique de report habituelle empreinte de mépris et au septicisme des superpuissances. Hier, on a rapporté que, pour la première fois, un rayon laser avait été utilisé de façon expérimentale pour abattre un avion.

D'autres applications sont à l'étude. Je suis convaincu que le système d'armes final sera d'abord désigné "jeton de marchandage". Je ne doute pas qu'il sera déployé, mis au point et perfectionné. Ce dont je doute, c'est si, compte tenu de l'approche actuelle, ce produit et d'autres produits similaires mortels deviendront les pièces maîtresses d'un musée militaire lorsque la Convention proposée sur le non-recours à la force verra le jour dans cet âge de la détente.

177. Cependant, nous restons attachés à l'objectif du désarmement, mais l'absence de progrès indique que nous devons nous concentrer plus sur l'action pragmatique, sur des approches politiques concertées, dans les diverses régions du monde, afin d'éliminer la méfiance et les causes de tension et ainsi, graduellement, réduire le besoin ressenti d'affrontement militaire des forces en opposition.

178. La situation géographique de Malte au sein de la Méditerranée nous rend particulièrement susceptibles aux influences qui prévalent dans notre région. Notre histoire est un microcosme des grands événements qui ont laissé une marque indélébile en façonnant la région. Nous avons examiné sérieusement le passé et nous essayons de percevoir l'avenir. Nous avons connu dans le passé la division fratricide qui a graduellement conduit à la suprématie dans la région euro-méditerranéenne, dans les mains des deux superpuissances. La majorité des pays de notre région a été attirée dans l'orbite de l'un ou l'autre des deux blocs militaires prédominants. Nous avons été les témoins récemment de petits conflits et de la persistance de situations tendues, jointes à l'accumulation massive d'armements qui porte en elle le danger d'escalade en conflit mondial. Dois-je rappeler l'épisode récent qui déclencha l'alerte nucléaire à l'échelon mondial ? Les superpuissances absorbées par leur concurrence acharnée sont trop préoccupées pour innover et soupçonnent tout changement. Malheureusement, ce à quoi nous pouvons nous attendre de leur part à l'avenir c'est une attitude semblable à celle du passé, peut-être à dose plus limitée, ou alors à des initiatives unilatérales, qui sont vouées à l'échec.

179. La situation actuelle a été décrite vigoureusement récemment, le 19 septembre, par l'hebdomadaire *German Tribune* qui voyait l'Europe comme un pion et un croque-mitaine dans les pourparlers sur la limitation d'armes stratégiques entre les deux superpuissances. Les rapports entre les deux superpuissances varient de façon imprévisible; une décennie de coexistence pacifique n'a pas réduit l'affrontement militaire et les pays euro-méditerranéens sont pris dans ce cercle vicieux. Mais ce n'est ni le rôle ni la destinée de cette région. Son génie agité ne supporte pas cette situation. L'imagination de la jeunesse ne peut comprendre sa nécessité ni approuver sa continuation. La politique de rivalité perpétuelle est surannée. Les mouvements d'unité régionale prennent de l'importance et se rassemblent. Il est temps de procéder à des changements, il est temps d'élargir nos horizons. Le changement doit venir de l'intérieur de la région et de façon concertée pour fournir une alternative crédible.

180. Dans ce contexte, Malte a été l'avocat d'un tel changement et se bat pour l'appliquer et souligner de nouvelles dimensions dans la politique de notre région basée sur la convergence d'intérêts dans la poursuite d'une cause

que nous reconnaissons tous comme souhaitable : l'élargissement d'une coopération régionale, avec, comme objectifs, le progrès économique, la stabilité et la paix. En toute occasion, malgré l'hésitation initiale – et quelquefois en dépit de l'opposition – nous avons déployé tous les efforts pour favoriser la compréhension entre les pays côtiers de la Méditerranée. Nous sommes convaincus que notre région ne peut jouir d'une paix durable, ne peut pas réaliser de progrès social et économique valable sans affirmer d'abord son identité, son intégrité et son indépendance vis-à-vis des superpuissances. Les connaissances, la technique, les ressources matérielles et humaines en puissances sont immenses, complémentaires et peuvent créer une combinaison puissante en faveur de la paix et de la prospérité.

181. Une approche concertée a manqué dans le passé, mais un début a été réalisé. Dans la sous-région immédiate de Malte, les affinités naturelles entre notre pays et les pays voisins ont été placées sur une base plus durable. D'autres pays se sont intéressés à notre approche collective, et notre nouveau rôle, en tant que moyen de paix et de progrès entre les peuples de la Méditerranée, acquiert de l'importance.

182. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été une occasion unique pour attirer l'attention sur les problèmes de la région, dont la Méditerranée est une composante essentielle. Les grandes lignes d'une coopération euro-méditerranéenne possible, appuyée par des preuves historiques et statistiques, ont représenté l'appel que mon pays a lancé au cours de cette conférence. Nous voulions renforcer le dialogue de sourds du début pour accroître la confiance mutuelle et promouvoir des contacts à tous les niveaux. Malgré les doutes du début et une opposition parfois ouverte, nous avons persisté dans cette voie. Le résultat final a été l'adoption de la déclaration méditerranéenne en tant que partie de l'Acte final d'Helsinki. La déclaration a précisé l'intention des Etats participants "de maintenir et d'amplifier les contacts et le dialogue amorcés par la [Conférence] avec les Etats méditerranéens non participants, afin d'y inclure tous les Etats de la Méditerranée, en vue de contribuer à la paix, à la réduction de forces armées dans la région, au renforcement de la sécurité, à la diminution des tensions dans la région et à l'élargissement de la coopération, perspectives pour lesquelles tous partagent le même intérêt, ainsi qu'en vue de définir de nouveaux objectifs communs⁹".

183. Les résultats de la Conférence ont été célébrés dans cette salle comme un triomphe du bon sens et de la raison. Cette observation s'appliquerait si toutes les dispositions de l'Acte final d'Helsinki étaient mises en application. Bien entendu, Malte accorde une importance particulière aux dispositions du document méditerranéen. Nous savons qu'il faut du temps pour l'appliquer complètement mais reconnaissons qu'il nous incombe de promouvoir cette action. C'est pourquoi nous recherchons une action commune avec nos amis pour surveiller l'application et assurer le progrès. Dans un secteur, les Etats méditerranéens ont déjà agi de concert : pour protéger la Méditerranée de la pollution, les

⁹ Voir document intitulé "Questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée" figurant dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

Etats méditerranéens ont accepté une convention régionale¹⁰ et deux protocoles et ont créé un centre régional à Malte pour combattre efficacement la pollution due au pétrole. Mais beaucoup reste à faire et le champ pour la coopération est illimité.

184. Cette inquiétude, cet espoir de changement est naturel et inévitable. Il s'agit aussi de l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Il serait bénéfique pour tous d'utiliser le grand potentiel d'une association libre, spontanée tournée vers l'extérieur d'Etats euro-méditerranéens agissant indépendamment et en relation amicale avec les deux superpuissances, contribuant par ses propres forces au progrès économique mondial et à la stabilité politique. Les avantages seraient véritablement incalculables. Au bas mot, cela éliminerait la possibilité de confrontation directe des superpuissances dans la région du monde la plus sensible; les superpuissances pourraient se débarrasser d'un fardeau qu'elles pensaient nécessaire d'assumer dans le passé et pourraient contribuer de façon plus importante et pacifique au transfert de techniques aux pays en développement. La possibilité d'un rapprochement plus durable et authentique des deux superpuissances serait grandement renforcée.

185. Nous sommes heureux que, à Colombo, les pays non alignés ont reconnu ce potentiel et ont donc examiné la question. La Conférence "a demandé instamment aux Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe de passer sans retard à l'application intégrale des dispositions de l'Acte final d'Helsinki relatives à la Méditerranée" [voir A/31/197, annexe I, par. 26]. Elle a aussi invité les pays non alignés de la Méditerranée "à agir de concert conformément aux décisions et aux résolutions des Conférences des non-alignés afin de supprimer tous les obstacles à la transformation de la Méditerranée en une zone de paix et de coopération dans l'intérêt des pays concernés et de la paix et de la sécurité internationale" [ibid.].

186. Malte ne méconnaît pas plus qu'elle ne sous-estime ces obstacles. Il devient de plus en plus urgent de les résoudre collectivement avec vigueur. En Méditerranée, l'absence de progrès à Chypre continue d'en faire une zone d'insécurité. Malte a appuyé aux réunions du Commonwealth, aux conférences du Conseil de l'Europe et des non-alignés, tout effort déployé pour promouvoir le progrès. Les passions et les ressentiments ne sont apparemment pas encore suffisamment apaisés. Nous soulignons qu'il existe des moyens légitimes et pacifiques permettant d'assurer la protection des droits de l'homme. Il est temps de panser les blessures. La division est contraire aux intérêts de toutes les parties intéressées et de la région; les préoccupations des deux communautés peuvent être sauvegardées dans une solution pacifique qui garantit l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de Chypre. Les résolutions adoptées par cette assemblée et par le Conseil de sécurité fournissent une base pour leur application et les moyens de procédures ne devraient pas retarder leur mise en oeuvre.

187. Un second lieu de tension permanente dans la région, et un des facteurs qui contribuent le plus à la perturbation en Méditerranée, est la situation difficile au Moyen-Orient,

attisée par les troubles au Liban. L'engagement des grandes puissances dans ce problème, aggravé par la concentration de leurs forces navales en Méditerranée est tel, que malgré leurs meilleures intentions, l'affrontement militaire et politique n'a jamais diminué et demeure une menace pour la paix internationale. Le moment est venu pour une approche pragmatique et juste qui amènera un progrès global. Ma délégation a apporté sa contribution en essayant d'identifier les causes profondes de l'agitation et d'appuyer un programme d'action pour remédier à la situation de façon équitable, de façon pacifique, par étapes et sous les auspices de l'ONU. Nous reconnaissons le droit de tous les Etats dans la région d'exister dans des frontières sûres et reconnues, garanties internationalement si nécessaire. Mais nous comprenons aussi que, malgré tous les obstacles, le peuple palestinien est légitimement déterminé à changer son sort actuel. L'humiliation et les souffrances des Palestiniens déshérités ne peuvent entacher plus longtemps notre conscience. Nous devons reconnaître leurs droits légitimes en tant que peuple à une patrie; alors seulement la paix pourra s'établir dans cette région historique et sainte.

188. Plus loin de Malte, mais aussi urgent après des années de négligence, nous entendons le cri angoissé des peuples injustement opprimés par les minorités racistes. Nous avons toujours condamné l'*apartheid* et nous avons toujours appuyé le principe de gouvernement par la majorité. Nous apprécions qu'enfin une volonté politique de changer cette situation intolérable ait apparemment trouvé expression. Nous attendons avec intérêt la réaction de la population directement intéressée, néanmoins, nous exprimons l'espoir fervent que l'évolution nécessaire se déroulera sans effusion de sang et sans destruction et que les horreurs de Sharpeville et de Soweto ne se répèteront pas.

189. Les peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea ont assuré la paix après avoir consenti de grands sacrifices. Il est regrettable de constater que dans cette même région, un pays divisé, la Corée, qui souhaite une réunification pacifique et la cessation de toute ingérence étrangère, n'a pu encore réaliser ses objectifs; des tentatives continuent pour perpétuer la division du pays et mettre ainsi de nouveaux obstacles dans la voie de l'unité nationale. Nous réaffirmons notre position: la réunification de la Corée doit être réalisée indépendamment par le peuple coréen lui-même, libre d'ingérence extérieure, par des moyens démocratiques et pacifiques.

190. Les déclarations que je viens de faire concernent les problèmes politiques les plus importants dont cette organisation a hérité dans le passé et pour lesquels les solutions nous échappent à cause de l'engagement des grandes puissances et des fournitures massives d'armes.

191. Cependant nous ne pouvons pas ne pas souligner que là où une coopération éclairée prévaut, des progrès sont enregistrés. Ainsi nous exprimons notre double satisfaction de voir un pays de plus se joindre à la communauté des Etats indépendants, pays dont nous avons demandé avec joie l'acceptation. Nous souhaitons donc la bienvenue à la délégation de la République des Seychelles et félicitons le Royaume-Uni. J'exprime également l'espoir que d'autres qui attendent encore à la porte ne se verront pas refuser, par des décisions arbitraires, la place qui leur revient dans la famille des nations.

¹⁰ Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, signée à Barcelone le 16 février 1976.

192. Comme notre président le sait fort bien puisqu'il a partagé le travail mené depuis le jour où la question du fond des mers a été présentée par la délégation de Malte, en 1967¹¹, les propositions de très large portée que nous avons alors faites arrivent lentement mais sûrement à un stade de maturité, et nous ne pouvons retarder plus longtemps le moment crucial de la décision. Délibérément et en pleine connaissance de ce magnifique potentiel, nous devons nous mettre d'accord sur des règles de conduite qui dirigeront les activités des Etats dans l'environnement marin, y compris son sous-sol au-delà de la juridiction nationale.

193. La cinquième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est terminée sans les conclusions auxquelles nous aspirions depuis un certain nombre d'années. Il est compréhensible, dans ces circonstances, de se laisser aller au pessimisme ou, pis encore, de recourir à l'action unilatérale. Mais nous nous sommes embarqués dans une entreprise herculéenne dont nous ne pouvons pas nous retirer. La Conférence doit se terminer avec succès puisqu'une alternative autre que l'accord est trop triste à contempler. Selon cette foi dans les travaux de la Conférence et selon nos objectifs de politique étrangère de devenir un centre d'harmonie entre les nations, mon gouvernement a proposé Malte comme lieu de siège de l'autorité internationale des fonds marins lorsqu'elle sera établie par la Conférence. Cela serait un aboutissement à nos efforts et un symbole vivant pour le peuple de Malte et pour le monde, que l'idéalisme d'un petit pays a été couronné de succès pour le bénéfice de tous selon la notion du patrimoine commun de l'humanité à laquelle ma délégation a donné naissance et substance.

194. La même vision universelle inspire mon pays dans l'examen du domaine économique. Le déséquilibre économique international est devenu un sujet de préoccupation majeure au sein et à l'extérieur des Nations Unies. Les problèmes concernant les relations économiques entre les Etats ont maintenant assumé, comme il se doit, leur rôle premier dans nos discussions. Malheureusement, cependant, une estimation des dangers associée historiquement à l'échec des forces politico-économiques établies du respect des exigences légitimes des forces nouvellement créées, n'est pas encore devenue une caractéristique reconnue consciemment du débat sur l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

195. Les difficultés que les sociétés industrielles avancées expérimentent dans la promotion de l'efficacité, dans la réduction du chômage et de l'inflation, et dans l'acquisition de matières premières, ne sont pas et ne peuvent pas être dissociées de l'insistance des pays en développement sur une croissance accélérée et continue de leurs processus de développement à la traîne. Il y a ici une interdépendance de ces phénomènes modernes qui exige des solutions globales et la compréhension mutuelle.

196. Mais cette compréhension, cette conscience, manquent encore dans la majorité des pays développés, et même peut-être dans certains pays en développement. Un ordre

différent du progrès est nécessaire dans le dialogue entre riches et pauvres ainsi que dans les entreprises de coopération entre les nations du tiers monde.

197. Le dialogue entre riches et pauvres a subi de sérieux revers ces 12 derniers mois. Les progrès infimes de la quatrième session de la CNUCED ne peuvent effacer que les espoirs soulevés à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'ont pas été suivis. Le point mort auquel est parvenu le dialogue de Paris¹² est une indication de plus que ces espoirs s'amenuisent. Je ne veux pas citer davantage de détails sauf pour mentionner que le Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies s'est ironiquement presque transformé en appendice de la pléthore de comités et de sous-comités qu'il devait justement restructurer.

198. Bien entendu, si nous faisons travailler notre imagination, nous pouvons peut-être arriver à voir des signes de progrès microscopiques. Nous pouvons — et nous devons — espérer que les sombres nuages actuels d'hésitation ne font qu'obscurcir temporairement l'aube de lumière et de progrès. Cette tendance illusoire à l'optimisme est une indication d'un manque de conscience profonde de la nature du problème qui nous confronte. Les nécessités du présent ne peuvent pas être satisfaites par des textes vagues adoptés par consensus; on ne peut progresser avec des textes semi-réfléchis arbitrairement injectés au milieu de négociations difficiles; on ne peut pas non plus supprimer les difficultés par l'imposition d'attitudes négatives ou les éliminer par le déploiement de tactiques dilatoires ou diviseuses.

199. Les progrès nécessaires ne peuvent être accomplis que lorsque toutes les nations prépareront leur approche et le dialogue, lorsque les attitudes deviendront plus ouvertes et sincères et lorsque les questions dont nous débattons seront plus spécifiques.

200. Les nécessités et les demandes de la majorité de l'humanité ont convergé aujourd'hui vers une plate-forme commune fondée sur la justice et l'équité qui certainement n'a aucun parallèle dans le passé. Une critique hâtive des exigences inflexibles de la majorité dite automatique est simplement une indication de plus du manque de prise de conscience du problème. La majorité existe. Elle continuera à clamer ses droits légitimes pour qu'ils soient satisfaits. Toute tentative d'arrêter la marée du temps ou d'éviter qu'elle n'ait d'impact ne fera qu'augmenter les difficultés et ne fera que prolonger l'inégalité.

201. A part le dialogue entre riches et pauvres, nous reconnaissons la nécessité parallèle d'un plus grand effort au niveau de l'autonomie collective parmi les pays en développement eux-mêmes. Nous avons devant nous des appels éloquentes par la plupart des chefs d'Etat des pays en développement, y compris les plus récents par le Premier Ministre du Pakistan [voir A/31/208], qui en appelle au tiers monde pour qu'il développe une personnalité propre, pour qu'il définisse une stratégie pour l'avenir et pour qu'il établisse les institutions appropriées pour appuyer cette stratégie. Malte appuie cet appel à l'action. Nous avons

¹¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, point 92 de l'ordre du jour, document A/6695.

¹² Conférence de Paris sur la coopération économique internationale.

appliqué cela dans le passé et nous continuerons à le faire. Nous avons signé des accords avec d'autres pays en développement concernant des entreprises communes dans l'industrie légère, et des entreprises plus sophistiquées telles que la construction navale et l'aviation civile. Nous partageons le sentiment que les énergies latentes existant dans le monde en développement et qui se sont déjà manifestées à plusieurs reprises ne devraient pas être dissipées dans des initiatives hasardeuses et non coordonnées.

202. L'appui de Malte des notions et des objectifs du nouvel ordre économique international est sans réserves. Ayant une petite économie insulaire, manquant totalement des ressources naturelles conventionnelles, nous soutenons des objectifs qui assurent le respect des droits de tous les Etats, en tenant compte des nécessités particulières de certaines catégories d'économies désavantagées. Pour nous, le nouvel ordre économique ne signifie pas une simple redistribution parmi l'oligarchie des puissants, mais une nouvelle et durable structure fondée sur la justice et le respect mutuel.

203. Devant les conférences qui se succèdent l'une après l'autre, devant la pression de toutes les nécessités, devant les maigres ressources dont nous disposons, nos esprits sont tentés de fléchir. Et, pourtant, Malte, parmi les plus petits pays du monde, n'a jamais bronché en face de l'adversité. Durant ces quelques dernières années, nous avons fait une oeuvre considérable dans notre région, qui a constitué une véritable transformation de notre rôle précédent. Nous croyons au potentiel de cette organisation. Nous savons que nous pouvons compter sur le service enthousiaste de notre distingué Secrétaire général et de son personnel, dédiés aux idéaux de cette organisation. Nous cherchons tout simplement à progresser dans la paix. C'est une tâche simple, exigeante et contraignante. C'est l'idéal commun de tous les peuples, et nous n'avons pas d'autre choix que de redoubler nos efforts avec détermination en vue du futur en évitant les erreurs du passé et en érigeant les nouvelles voies vers la paix.

204. M. FORTES (Cap-Vert¹³): Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer, par votre intermédiaire, mes plus chaleureuses félicitations à M. Amerasinghe pour son élection à la présidence de cette trente et unième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Nous sommes sûrs que ses brillantes qualités de diplomate, bien connues de tous, sa grande expérience acquise au service de la communauté internationale et l'engagement historique de son pays pour la défense des principes de la paix, de la coopération internationale et de l'indépendance des peuples sont une garantie sûre pour l'accomplissement complet de la haute et honorable mission qui lui a été confiée.

205. Nous rendons aussi respectueusement hommage au Président sortant, le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Gaston Thorn, dont l'intelligence, l'équilibre et la compétence ont été à la hauteur des espoirs que nous avons placés en lui l'année dernière, au moment de son élection.

206. Nous voulons également adresser à M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations Unies, nos remercie-

ments et lui renouveler notre profonde estime pour l'oeuvre notable qu'il a réalisée dans l'accomplissement fidèle des principes consignés dans la Charte de l'ONU et particulièrement dans le cadre de la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid* en Afrique.

207. Nous profitons aussi de cette occasion pour saluer les représentants de la République des Seychelles et leur manifester notre profonde satisfaction de les voir occuper aujourd'hui, à bon droit, une place au sein des nations libres et souveraines du monde.

208. Il y a un an, au moment historique pour notre pays de notre admission à cette plus haute instance internationale, nous avons eu l'occasion de tracer les principes généraux qui orientent notre politique extérieure¹⁴. Nous venons les réaffirmer, parce que l'expérience que nous avons vécue, dans ce court laps de temps en tant qu'Etat souverain, nous prouve que ces principes étaient justes. Ils correspondent parfaitement aux intérêts légitimes des Membres de cette organisation, aux réalités objectives que nous avons héritées du colonialisme, et servent donc les intérêts sacrés de notre peuple.

209. En étant tout à fait objectifs, nous ne pouvons nous empêcher de constater les énormes progrès réalisés dans le sens de la matérialisation des objectifs exprimés de la Charte de l'ONU.

210. En effet, l'autodétermination et l'indépendance sont devenues des principes consacrés du droit international et les peuples du monde entier marchent, de manière irréversible, vers leur émancipation et leur souveraineté totales.

211. La victoire des peuples d'Indochine (Viet Nam, Laos et Kampuchea), la grande marche vers l'indépendance des peuples africains qui a dominé les années 60 et la récente indépendance des ex-colonies portugaises, après la longue et victorieuse lutte politique et armée de libération nationale, sont des points importants de l'histoire de la libération de l'homme.

212. Nous saluons particulièrement la grande victoire du peuple vietnamien qui est arrivé à réaliser un de ses objectifs fondamentaux: la réunification du Viet Nam. La République socialiste du Viet Nam a acquis, avec héroïsme et ténacité, une place d'honneur au sein de notre organisation. La liquidation de ces bastions du colonialisme et du racisme, en plus d'avoir ouvert de nouvelles perspectives de paix, de progrès et de justice sociale dans le monde, est venue, en Afrique, catalyser de nouveau, de manière décisive, la lutte globale contre les débris du colonialisme et la honteuse réalité du racisme et de l'*apartheid*.

213. Nous assistons, sans l'ombre d'un doute, à un effort positif pour l'établissement de la concorde et de la coopération entre les nations, ce qui vient favoriser toutes les initiatives dans le sens de la détente internationale.

214. La preuve en est, les progrès réalisés dans les négociations relatives au désarmement et le développement des relations de coopération entre pays de systèmes sociaux

¹³ L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

¹⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2351^e séance.*

différents, ce qui entraîne une diminution du climat de confrontation entre blocs et vient inaugurer une ère de coexistence pacifique qui se substitue, pour le bénéfice des peuples, à la phase sombre de la guerre froide.

215. Dans ce processus général, nous ne pouvons pas ne pas mettre en relief la grande contribution qui vient d'être donnée par l'élargissement et la consolidation graduelle du mouvement des non-alignés et de l'OUA.

216. Si l'OUA, à travers ses instances supérieures, a analysé sérieusement les problèmes cruciaux de l'Afrique en donnant à un grand nombre d'entre eux des réponses et des solutions, comme peuvent le témoigner les résultats récents obtenus à Maurice, le mouvement des non-alignés, animé de principes et d'objectifs similaires a, dans une plate-forme plus large, réalisé des tâches identiques au niveau du tiers monde. La dernière Conférence qui a eu lieu à Colombo, Sri Lanka, a adopté des déclarations et résolutions [voir A/31/197] qui confirment nos affirmations.

217. Nous pouvons dire qu'aujourd'hui, dans sa lutte pour l'application créatrice des principes consignés dans notre charte, le Groupe des Etats d'Afrique et la plate-forme plus vaste des non-alignés auprès des Nations Unies, constituent un facteur déterminant pour l'établissement d'une politique nouvelle entre les nations.

218. Notre Etat, comme membre de plein droit tant de l'OUA que du groupe des non-alignés, appuie fermement toutes décisions et résolutions que ces deux organisations internationales prennent et adoptent, qui vont dans le sens des aspirations des peuples du tiers monde.

219. Cependant, notre Etat, comme partie intégrante de la communauté internationale, ne pourrait pour autant s'abstenir de manifester sa préoccupation devant les violations flagrantes des droits fondamentaux de l'homme, les tentatives de perpétuation du régime anachronique colonialiste, raciste et de l'*apartheid*, les agressions, les ingérences et la violation de l'intégrité territoriale des Etats souverains, les manoeuvres subversives tendant à renverser des gouvernements légitimement constitués, en mettant en cause la paix et la sécurité universelles.

220. L'accession à l'indépendance des anciennes colonies portugaises, la prise de pouvoir par les mouvements qui ont mené la lutte de libération nationale et sont à l'origine de l'avènement de la République populaire d'Angola, de la République populaire du Mozambique, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, de la République de Guinée-Bissau et de la République du Cap-Vert, tout cela ne constitue pas seulement une victoire des peuples africains et des forces éprises de paix et de progrès dans le monde, mais également une victoire significative des Nations Unies où le destin de ces peuples a été débattu 20 années durant.

221. Les conséquences bénéfiques pour l'Afrique des indépendances citées ci-dessus n'échappent à aucun observateur attentif. Ces indépendances sont venues modifier d'une façon considérable les relations de force en faveur de la lutte contre le colonialisme et le racisme en Afrique australe.

222. Une fois détruite la ceinture protectrice, le colonialisme portugais, les régimes minoritaires de l'Afrique

australe ont vu dans les républiques anticolonialistes et antiracistes de l'Angola et du Mozambique leurs ennemis les plus proches. Malgré la contribution importante donnée par la lutte de ces peuples en faveur de la victoire de la cause de l'ONU, nous assistons toutefois à des agressions inqualifiables du régime illégal de Rhodésie et du régime raciste de l'Afrique du Sud contre les jeunes républiques d'Angola et du Mozambique.

223. Ces peuples qui, comme celui de l'Angola, au terme de longues années d'une lutte cruelle et sanglante faite d'innombrables souffrances et sacrifices, ont enfin réussi à briser les chaînes de l'esclavage, de l'exploitation, de la misère et de l'ignorance, doivent mériter de la part de toutes les nations animées des principes de l'ONU, une attitude de respect et de solidarité. Pour cela, nous pensons qu'il est du devoir de tous les Membres de cette organisation d'appuyer chaleureusement la demande d'admission de la République populaire d'Angola, qui réunit toutes les conditions pour être un membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies.

224. En Rhodésie, en Namibie et en Afrique du Sud, nous continuons à assister aux manoeuvres des régimes racistes et de l'*apartheid* qui, dans une tentative désespérée, prétendent arrêter la marche de l'histoire et tentent de perpétuer des schémas qu'aujourd'hui la communauté internationale, sans distinction d'options idéologiques et politiques, considère désuets et inhumains.

225. Nous considérons comme valables les solutions proposées par l'OUA et appuyées par le mouvement des non-alignés, solutions qui démasquent et condamnent toutes les tentatives pour escamoter la vraie libération de ces peuples. Comme exemple flagrant, nous pouvons citer cette pseudo-indépendance du Transkei, qui n'est qu'une manoeuvre raciste de plus pour diviser le peuple africain d'Afrique du Sud.

226. Le défi désespéré lancé par le régime raciste d'Afrique du Sud contre l'Afrique et les forces éprises de paix et de progrès, et qui se traduit par une recrudescence des massacres contre les populations sans défense — ce qui a provoqué une vague d'indignation dans le monde — ce défi, donc, ne fera rien d'autre, nous en sommes certains, qu'augmenter la détermination du peuple héroïque de l'Afrique du Sud dans la lutte où il est engagé jusqu'à la victoire finale de sa juste cause.

227. Nous joignons notre voix à celles de tous ceux qui appellent au bon sens des puissances qui s'obstinent à aider ce régime avec des moyens financiers et du matériel de guerre, y compris des moyens susceptibles d'engendrer des armes de destruction massive.

228. Aux Comores, bien que ce pays ait accédé à l'indépendance et soit admis comme membre de plein droit au sein de l'OUA, du mouvement des non-alignés et de l'ONU, nous continuons à assister à une violation flagrante du principe de l'intégrité territoriale : l'occupation de l'île de Mayotte qui a toujours fait partie intégrante de l'ancienne colonie.

229. Au sujet du Sahara occidental, bien qu'il s'agisse d'un cas classique de décolonisation, identique à tant d'autres

qui ont eu lieu sur le continent africain, nous nous trouvons cependant face à une tentative de la Puissance administrante de fuir ses responsabilités, signant des accords qui violent le principe consacré de l'autodétermination et de l'indépendance et qui entraîneraient, en dernière analyse, la colonie du Sahara occidental à disparaître comme entité.

230. Pour nous, le peuple du Sahara occidental a droit, comme n'importe quel autre peuple colonisé, à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous reconnaissons au Front POLISARIO qui incarne les aspirations les plus légitimes du peuple sahraoui, le droit inaliénable de choisir les voies qui mèneront à une vraie émancipation.

231. Une autre situation tragique, qui persiste au fil des ans, est celle qui prévaut au Moyen-Orient. Nous réaffirmons ici notre appui indéfectible au peuple palestinien, en lutte pour la récupération de ses terres usurpées, et aux pays arabes qui voient une partie de leur territoire occupé illégalement par des forces étrangères. Nous pensons également que la satisfaction des intérêts légitimes du peuple palestinien est la clé pour la solution du grave problème qui continue à régner au Moyen-Orient et qui menace dangereusement la paix et la sécurité internationales.

232. Toutes les manoeuvres et tous les arrangements qui visent à ignorer les revendications du peuple martyr de Palestine, représenté par l'Organisation de libération de la Palestine, ne feront rien d'autre qu'éterniser et aggraver le problème. C'est notre propre expérience qui nous apprend que les massacres, comme ceux qui ont eu lieu au Liban, ne pourront jamais briser la détermination d'un peuple et enterrer une cause juste.

233. Confirmant encore la menace qui plane sur les petits pays, et la volonté que beaucoup continuent à alimenter de réinstaurer la loi du plus fort, nous avons le cas du Timor oriental, cas classique de colonie qui se voit occupée par des forces étrangères également en flagrante violation du principe consacré de l'autodétermination et de l'indépendance.

234. Aujourd'hui nous venons réaffirmer ici, solennellement, notre appui à toutes les causes justes, en particulier à toutes les luttes de libération nationale qui ont pour objectif de libérer l'homme de toutes les formes de sujétion. Nous réaffirmons également notre disposition à appuyer tous les efforts déployés en vue du désarmement, en particulier de la neutralisation des armes de destruction massive, au service de la coexistence pacifique, de la concorde entre les nations et de l'utilisation des conquêtes scientifiques et technologiques au bénéfice du bonheur et du progrès des peuples.

235. Nous continuerons à suivre les principes du non-alignement qui préconisent l'indépendance de l'action et de la pensée; la pratique d'une politique au service des peuples; la défense constante de l'égalité et de la fraternité entre les nations; la non-agression et la non-ingérence; l'inviolabilité de l'intégrité territoriale. l'application conséquente du principe de la coexistence pacifique qui garantit à tous les Etats le droit de se dédier aux tâches primordiales pour réaliser leur indépendance économique en établissant les bases du progrès. Ainsi, nous resterons toujours ouverts à une coopération franche avec tous les peuples et gouver-

nements du monde, sur la base des avantages réciproques et de la non-ingérence dans les affaires internes.

236. Cette détermination sera notre modeste contribution au processus qui tend à instaurer un nouvel ordre économique et social plus juste et équitable, pour que nous puissions ensemble, au service de nos peuples respectifs, faire face aux calamités qui règnent encore sur de vastes régions de l'humanité : la misère, la faim, l'ignorance, le retard social, culturel, scientifique et technologique.

237. En nous référant à ces calamités, et une fois définie la position de la République du Cap-Vert sur les problèmes fondamentaux qui préoccupent notre organisation, permettez-moi d'appeler l'attention de cette auguste assemblée sur la difficile, sinon dramatique situation économique et sociale que le peuple du Cap-Vert traverse en ce moment, et qu'opportunément, de façon plus détaillée, nous présenterons devant la Deuxième Commission.

238. L'archipel du Cap-Vert qui se trouve dans la zone désertique bien connue du Sahel et qui a conquis son indépendance nationale il y a un peu plus d'un an, a hérité d'un long passé colonial une situation économique et sociale précaire, qui se caractérise fondamentalement par une absence totale d'infrastructures productives.

239. Périodiquement, le pays, soumis aux caprices du temps et à une pluviométrie aléatoire et insuffisante, doit faire face à de longues périodes de sécheresse dévastatrice, apportant la famine et le chômage et semant la consternation parmi la population. Durant les deux derniers siècles de domination coloniale, ou mieux, de 1744 à 1974, le Cap-Vert a connu plus d'un demi-siècle de famine aiguë, faisant un nombre de victimes estimé à plus de 200 000 personnes.

240. Depuis 1968, le Cap-Vert subit une sécheresse de huit années consécutives, aggravée par le retour massif d'immigrés provenant notamment d'Angola.

241. Bien que sujette à des aléas climatologiques, l'agriculture a toujours constitué le principal secteur productif de l'économie du Cap-Vert et celui qui a fourni le plus d'emplois à la population active.

242. Quant à l'industrie, elle se trouve dans une phase artisanale, par conséquent très fragile, se limitant fondamentalement à l'exploitation du sel, à l'extraction de la pouzzolane et à la transformation, à petite échelle, d'un nombre réduit de produits alimentaires, surtout ceux dérivés de la pêche. Selon des estimations provisoires, élaborées pour 1973 par une mission de la Commission économique pour l'Afrique, le secteur de l'industrie ne contribue que pour 6,47 p. 100 à la formation du produit intérieur brut.

243. L'analyse du commerce extérieur est révélatrice de la fragilité du degré de dépendance de l'économie cap-verdienne. Elle fait apparaître un fort déficit qui s'est aggravé entre 1966 et 1974 du fait de la sécheresse prolongée, provoquant une forte augmentation dans l'importation des produits agricoles ainsi qu'une stagnation, voire une baisse, des exportations.

244. Ainsi, les exportations ne couvraient, en 1974, qu'environ 3,3 p. 100 des importations. Il est permis de

penser que ce pourcentage demeure, actuellement, dans cet ordre de grandeur.

245. Il convient encore de remarquer que le montant consacré à l'importation des produits alimentaires atteint environ 55 p. 100 du montant total des importations.

246. Le produit intérieur brut par tête s'est chiffré à 127 dollars des Etats-Unis en 1973, selon des estimations de la Commission économique pour l'Afrique. Avec la sécheresse qui s'est prolongée, l'augmentation de la population résultant de la forte pression démographique et surtout du retour massif d'émigrés, on peut raisonnablement estimer que ce revenu par tête est aujourd'hui sensiblement inférieur.

247. Quant aux finances publiques, le budget ordinaire pour 1976 a présenté un déficit qui représente 45 p. 100 des dépenses totales. Le budget d'investissement a été presque inexistant.

248. Du fait d'une situation économique particulièrement difficile, la situation sociale se caractérise par le chômage chronique atteignant une large fraction de la population active. De la population active employée en 1970, 57 000 personnes l'étaient dans les travaux d'assistance à la population victime de la sécheresse, financés par les autorités coloniales soucieuses des répercussions qu'aurait sur l'opinion publique internationale l'annonce de victimes dues à la sécheresse. Ce genre de travaux, sans aucun but précis de développement du pays, a été supprimé à l'avènement de l'indépendance du Cap-Vert, avec reconversion progressive dans des travaux plus utiles comme la construction de digues pour contenir les torrents, la construction d'infrastructures de stockage des produits alimentaires. La source de financement ayant été supprimée, le gouvernement éprouve en fait beaucoup de difficultés dans la mise en oeuvre de cette politique. De ce fait, le taux de chômage actuel (manque d'emploi et sous-emploi) est beaucoup plus grand et devrait se situer aux environs de 75 p. 100 de la population active.

249. Avec les perspectives d'une mauvaise année agricole en 1976, due à l'insuffisance des pluies, le nombre de chômeurs ne manquera pas d'augmenter considérablement.

250. Devant cette situation, le Président de la République, M. Aristides Pereira, à la radio nationale, a demandé au peuple de se préparer à affronter de façon militante une nouvelle situation de crise. En effet, constatant que, au 15 septembre, les précipitations ont été presque nulles sur toutes les îles, le président Aristides Pereira a confirmé la perte presque totale des récoltes de cette année.

251. Le Président, à quelques jours du vingtième anniversaire du Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde [PAIGC] a fait remarquer qu'en combattant pour l'indépendance le PAIGC était conscient des difficultés que le peuple cap-verdien aura à affronter devant une nature peu clémente et les conséquences de l'abandon presque total de la puissance coloniale.

252. Malgré ce handicap au départ, le président Aristides Pereira a exprimé sa conviction que le peuple qui, à travers son parti, le PAIGC, a déjà accepté 20 ans de sacrifice, saura

relever le défi de la nature et créer un Cap-Vert prospère ne dépendant plus des pluies.

253. Le président Aristides Pereira a terminé son allocution en lançant un appel à tout le peuple cap-verdien : travailleurs, techniciens, fonctionnaires, paysans, émigrants et militants du parti, pour la concrétisation des mesures d'urgence qui vont être prises par le gouvernement. Cela, afin de démontrer une nouvelle fois à l'opinion internationale sa capacité de travail et d'acceptation des sacrifices, condition préalable pour mobiliser la solidarité internationale, dans laquelle il met toute sa confiance pour aider le peuple cap-verdien à surmonter cette difficile situation d'urgence, situation qui nécessite une réponse rapide et effective de cette auguste assemblée.

254. Le **PRESIDENT** : Le représentant de la Somalie a demandé à exercer son droit de réponse. Les membres de l'Assemblée se souviendront que l'Assemblée générale, lors de sa 4^e séance plénière, a décidé que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse devaient être limitées à 10 minutes.

255. M. WARSAMA (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse étant donné les observations peu précises et pouvant induire en erreur qui ont été faites hier à la 28^e séance, par le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie, concernant la question de la Côte française des Somalis. Premièrement, le Ministre de l'Ethiopie a déclaré que le colonialisme français à Djibouti était "une force épuisée qui ne tenait guère à se prolonger". Comme se le rappelleront les membres de cette assemblée, notre ministre des ressources minérales et de l'eau avait fait connaître dans sa déclaration la position de mon gouvernement, qui est la suivante :

"... le processus prolongé et complexe conduisant à l'indépendance indique malheureusement un manque de progrès concrets de la part de la puissance coloniale dans la décolonisation du territoire." [22^e séance, par. 196.]

La situation coloniale continue, c'est un fait connu de tous, et qui n'appelle aucun commentaire. Nous aimerions cependant partager l'optimisme de l'Ethiopie, à savoir que le colonialisme français est une force épuisée.

256. Deuxièmement, le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie a déclaré que la récente Conférence de l'OUA, tenue à Maurice¹⁵, avait invité l'Ethiopie et la Somalie à renoncer à toutes leurs revendications territoriales et à prendre l'engagement de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance de Djibouti après son accession à l'indépendance. Puisque toutes les remarques consécutives du Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie tiennent à cette mauvaise interprétation de la résolution de l'OUA concernant la côte française des Somalis, je dois préciser, à l'intention de cette assemblée, certaines erreurs et omissions délibérées du Ministre, auxquelles il a eu recours dans l'intention de fausser l'esprit et la lettre de la résolution. La résolution CM/Res.480/XXVII du Conseil des ministres

¹⁵ Treizième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Port-Louis, Maurice, du 2 au 6 juillet 1976.

[voir A/31/196 et Corr.1, annexe], adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, tout en exigeant l'indépendance immédiate et inconditionnelle pour le peuple du territoire, et tout en déplorant les manoeuvres qui ont entravé son accession à l'indépendance, ne demande dans aucun de ses paragraphes à la Somalie et à l'Ethiopie de prendre un engagement. La seule mention de l'Ethiopie et de la Somalie figure dans le préambule, il y est fait simplement état des déclarations des deux chefs de gouvernement, exprimant les respects de leurs gouvernements pour l'indépendance et la souveraineté de la Côte dite française des Somalis. Certes, l'Ethiopie a présenté la question des garanties et de l'abandon des revendications devant l'OUA à Maurice. Cette position, qui a été interprétée par le Ministre de l'Ethiopie comme la position de l'OUA, n'est en fait que l'idée de son gouvernement, que ce dernier a essayé subitement de vendre au Conseil des ministres de l'OUA. Comme le savent de nombreuses délégations de pays membres de l'OUA, ces revendications ont été rejetées par le Conseil et n'ont pas été admises par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement. Ces propositions ont été rejetées par le Conseil pour les raisons suivantes. Premièrement, pour une raison de principe, la question de base étant une question de décolonisation, il ne fallait pas y faire entrer des questions étrangères qui pourraient entraver l'accès à l'indépendance. Les représentants de la grande majorité de la population du territoire ont manifesté une nette opposition à la position éthiopienne qu'ils ont considérée comme une manoeuvre colonialiste visant à entraver leur accession à l'indépendance selon lequel l'accès à l'indépendance serait conditionné par des garanties données par un pays voisin, et il n'y a aucune condition spéciale qui les justifierait, dans ce cas particulier. Troisièmement, la question de garanties est incompatible avec les buts et principes de la Charte de l'OUA et de celle de l'ONU, particulièrement en ce qui concerne le principe de l'autodétermination et des droits souverains des Etats. Enfin, ces chartes contiennent les meilleures garanties et les plus appropriées pour de nouveaux Etats. Les motifs qui inspirent l'Ethiopie à réclamer des garanties sont clairs et explicites malgré les efforts de l'Ethiopie pour embrouiller les choses. L'objectif premier de cette manoeuvre consiste d'une part à retarder le processus de l'indépendance du territoire et, d'autre part, à créer un prétexte en vue d'une intervention future.

257. La position de la Somalie concernant l'avenir du territoire est restée claire, conséquente et sans équivoque; elle exige l'indépendance immédiate et inconditionnelle du territoire. Nous n'avons aucune visée annexionniste sur ce territoire. Cela a été rendu très clair par notre président, M. Mohamed Siad Barre, à la Conférence de l'OUA à Kampala¹⁶ et il a exprimé notre position ainsi :

“La République démocratique de Somalie n'a aucune visée sur le territoire de Djibouti; elle ne désire que son indépendance totale et inconditionnelle. Elle s'intéresse uniquement à l'élimination du colonialisme en Somalie française et au rétablissement des droits légitimes et inviolables des peuples de ce Territoire leur permettant de déterminer leur destinée de façon indépendante, libre et

démocratique, sans aucune pression ou ingérence de quelque origine que ce soit ou de quelque gouvernement que ce soit, quels que soient les intérêts vitaux que ces gouvernements puissent revendiquer concernant l'avenir du territoire de la Somalie française.”

258. L'Ethiopie de son côté a poursuivi, jusqu'à l'année dernière, où elle s'est rendu compte de l'inévitabilité de l'indépendance, une politique active visant à préserver le régime colonial. Sa demande de garantie doit être considérée sous cet angle.

259. Une troisième observation concernant la déclaration du Ministre de l'Ethiopie est qu'elle contient une distorsion délibérée des faits. Nous y voyons de nouveau une présentation erronée des décisions de l'OUA à Maurice, où, selon le Ministre, le Conseil aurait demandé une conférence de toutes les parties en vue de créer un gouvernement provisoire. C'est une autre façon erronée d'interpréter la décision du Conseil de l'OUA. En fait, le paragraphe en question est ainsi conçu :

“Invite instamment tous les partis politiques, groupes, et les deux mouvements de libération reconnus par l'OUA... à accepter une table ronde sur terrain neutre sous les auspices de l'OUA afin de s'entendre sur une plate-forme politique commune avant le référendum.”

Où trouve-t-on là l'exigence d'un gouvernement provisoire de transition ?

260. Pour conclure, nous appuyons la proposition selon laquelle cette assemblée appuie la résolution de l'OUA adoptée à Maurice sur la côte française des Somalis, selon la lettre et l'esprit de cette résolution, et non pas selon l'interprétation donnée par le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie. Nous espérons que cela ne sera pas l'occasion d'un débat superflu motivé par l'introduction de questions étrangères, sans aucun rapport avec le sujet en cours, celui de la décolonisation. L'OUA a déjà repoussé cette manoeuvre et l'Assemblée générale dans sa sagesse en fera sans doute autant.

261. Le PRESIDENT : Le représentant de la Turquie a demandé à prendre la parole pour exercer son droit de réponse.

262. M. TÜRKMEN (Turquie) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais faire quelques brèves observations relatives à la déclaration faite cet après-midi par le représentant de la communauté chypriote grecque, M. Christophides. Il a prétendu parler au nom de ce qu'il a appelé le Gouvernement de Chypre. Je dois répéter que cette prétention est en contradiction complète avec la réalité qui existe à Chypre. Il n'est sûrement pas nécessaire d'être perspicace pour comprendre qu'à Chypre aujourd'hui, en l'absence de règlements, il existe deux administrations différentes, l'une au nord, l'autre au sud, qui représentent les deux communautés nationales.

263. Le différend à Chypre oppose ces deux administrations. Les processus de négociation les fait intervenir en tant que seules parties. Toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies s'adressent aux deux parties. Il est donc évident que, quelle qu'ait été la déclaration de

¹⁶ Douzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Kampala du 28 juillet au 1^{er} août 1975.

M. Christophides, elle ne fait que refléter les vues d'une des parties au différend.

264. La communauté turque, l'autre partie au différend, n'a pas la possibilité de faire entendre sa voix dans cette enceinte. Cette situation pourrait constituer un avantage pour les Chypriotes grecs pour ce qui est de la propagande. Cependant ils devraient savoir déjà que leurs efforts visant à priver la communauté turque de ses droits inhérents à faire connaître sa position n'est qu'un obstacle sérieux à un règlement négocié. Le jour viendra, nous l'espérons, où ils préféreront la solution de la question à la rhétorique futile et à leurs tristes illusions.

265. Dans un effort visant à confondre l'Assemblée et à détourner son attention de la nécessité impérieuse d'examiner sur un même pied les vues de la communauté turque, le représentant de la communauté chypriote grecque s'est efforcé de présenter la querelle n'opposant non pas les deux communautés sur Chypre, mais la communauté chypriote grecque et la Turquie. De ce fait, mon pays a fait l'objet d'accusations fausses et pernicieuses. Nous aurons largement le temps à l'avenir, lorsque la question de Chypre sera examinée, de repousser toutes ces calomnies proférées aujourd'hui contre la Turquie. Il suffira pour le moment de réaffirmer notre position de base en ce qui concerne la question de Chypre. Le Gouvernement turc n'a aucune visée sur Chypre autre que celle de réaliser l'indépendance de l'île, il ne participe à aucun arrangement stratégique ni aux manœuvres des grandes puissances; il veut sauvegarder le bien-être et la sécurité de la communauté turque.

266. Tout règlement acceptable à la communauté turque à Chypre est acceptable à la Turquie également. Il serait donc recommandable que les dirigeants chypriotes grecs cherchent un règlement avec la communauté chypriote turque par des pourparlers intercommunautaires au lieu de s'engager dans une rhétorique stérile aux tribunes internationales. Cela traduit clairement un consensus international; en fait, le dénominateur commun de toutes les déclarations prononcées au cours de la discussion générale sur la question de Chypre est le désir exprimé de parvenir à un règlement entre les deux communautés.

267. Il est une question que je voudrais souligner à la demande précise du représentant de la communauté turque à Chypre, qui n'a pas la possibilité de se présenter ici. Il m'a demandé d'informer l'Assemblée que l'affirmation de M. Christophides, selon laquelle la communauté turque souffrait, de même que la communauté chypriote grecque, des politiques de la Turquie, est grotesque. Il repousse cette accusation méchante, il signale que la structure démocratique de la communauté turque témoigne du fait que seuls ses dirigeants librement élus peuvent parler en son nom et exprimer ses vues. Il souligne que, pour les mêmes raisons, les dirigeants de la communauté turque mènent les pourparlers intercommunautaires sans ingérence depuis Ankara ou d'ailleurs et conformément au mandat qui leur a été donné par son propre peuple. Permettez-moi de répéter qu'à la lumière de la déclaration du représentant de la communauté turque, le Gouvernement turc est nettement prêt à s'en tenir à tout arrangement qui serait conclu par les deux communautés.

268. Le **PRESIDENT** : Je donne la parole au représentant de l'Éthiopie pour exercer son droit de réponse.

269. M. BEKELE (Éthiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Dans sa réponse à la déclaration faite à la 28^e séance par le Ministre des affaires étrangères d'Éthiopie au sujet de Djibouti, le représentant de la Somalie, a essayé de dire, notamment, ceci : premièrement, que l'OUA n'a pas demandé de façon spécifique, comme l'a dit mon ministre des affaires étrangères à la Somalie, de s'engager à l'égard de l'intégrité territoriale de Djibouti, et que la proposition éthiopienne en ce sens avait été repoussée; deuxièmement, que les représentants des principaux groupes politiques de Djibouti ont rejeté toute offre de promesse du maintien de l'intégrité territoriale de la part de la Somalie et de l'Éthiopie; et, troisièmement, que la Somalie n'a aucune revendication à l'égard de Djibouti.

270. Je voudrais répondre à chacune de ces affirmations du représentant de la Somalie. Pour ce qui est de la première observation, il suffit de rappeler la résolution de l'OUA CM/Res. 480 (XXVII) qui est devenue document des Nations Unies sous la cote A/31/196 et Corr.1. Au paragraphe 3 de son dispositif, la résolution CM/Res. 480 (XXVII) réaffirme la résolution adoptée à Kampala, que le représentant de la Somalie a bien commodément oublié de mentionner. Dans la résolution de Kampala, résolution CM/Res. 431/Rev.1 (XXV)¹⁷, il est demandé à la Somalie et à l'Éthiopie de renoncer à toute revendication qu'elles pourraient avoir sur ce territoire. La résolution CM/Res. 480 (XXVII) approuve également les recommandations de la mission d'enquête et celles de la vingt-septième session du Comité de coordination de l'OUA pour la libération de l'Afrique qui déclarent que "les membres de l'OUA, notamment l'Éthiopie et la Somalie, se sont engagés à garantir et à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de Djibouti". Il est pertinent de signaler que la délégation de la République démocratique somali, à la session en question du Comité de libération, a réservé sa position à l'égard de ces termes, "en particulier la Somalie et l'Éthiopie se sont engagées".

271. Contrairement à l'affirmation faite par le représentant de la Somalie, que la proposition éthiopienne fut rejetée par l'OUA, la citation que je viens de faire indique l'approbation complète et l'acceptation par l'OUA de la proposition éthiopienne et l'objet de sa présentation. J'ajouterai que, lorsque mon ministre a fait hier sa déclaration, il a dit, et je le cite :

"Comme preuve supplémentaire de sa bonne foi, et pour contribuer à l'accélération de l'accession à l'indépendance du territoire, dans l'intérêt aussi de la paix et de la stabilité de la région, l'Éthiopie a soumis à la dernière réunion africaine au sommet une déclaration à laquelle souscriraient de concert l'Éthiopie et la Somalie et aux termes de laquelle les deux pays s'engageraient à renoncer à toute revendication territoriale qui aurait pu exister et à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale d'un Djibouti indépendant." [28^e séance, par. 130.]

272. A moins que le représentant de la Somalie n'ait des objections graves à voir la stabilité régner dans la région, à moins que le représentant de la Somalie n'ait des objections réelles à voir disparaître les revendications territoriales, je ne comprends pas comment il a pu déformer ainsi la déclaration faite hier par le Ministre des affaires étrangères.

¹⁷ Voir document A/10297.

273. Quant à l'affirmation du représentant de la Somalie que les principaux mouvements politiques de Djibouti n'ont pas entériné la demande de l'OUA de garantir le respect de l'intégrité territoriale de Djibouti, après son indépendance, je signale que tous les véritables représentants du peuple ont exigé semblables assurances. Les représentants de l'UNI¹⁸ et du MPL¹⁹ par exemple, dans leurs déclarations respectives faites au Conseil des ministres de l'OUA à Maurice, ont exigé que tous les pays qui prétendent avoir des droits sur Djibouti doivent y renoncer et s'engager à respecter l'intégrité territoriale de Djibouti devenu indépendant. La LPAI, la Ligue populaire africaine pour l'indépendance, parti auquel le représentant de la Somalie a fait allusion, a présenté une demande similaire. M. Hassan Gouled, président de la LPAI, accompagné de cinq membres de son comité exécutif, est allé en Ethiopie, en juin dernier, et, dans un communiqué signé par lui et mon ministre des affaires étrangères, les vues de la LPAI sur la question ont été exprimées, en ces termes :

“Tous les Etats, notamment l'Ethiopie et la Somalie, doivent reconnaître et s'engager à respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance de Djibouti, conformément à la déclaration de la vingt-septième session ordinaire du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique.”

274. Le représentant de la Somalie a fait allusion encore dans ce contexte à l'opposition parlementaire. Par exemple, le groupe qui a été entendu à Djibouti par la récente mission d'établissement des faits de l'OUA, et ce qui a été dit figure aussi dans le rapport de cette mission. Ce groupe a, en effet, pensé qu'il était nécessaire d'assurer l'intégrité territoriale de Djibouti une fois qu'il serait indépendant et, à cette fin, cela peut paraître singulier, avait suggéré que les forces militaires françaises pourraient peut-être rester là.

275. L'opinion attribuée au FLCS²⁰ qui, je l'ajoute, a sa base à Mogadiscio, n'est absolument pas fondée. M. Salah Nour, président de ce mouvement, jusqu'à il y a quelques semaines, était parti de Somalie pour protester contre la tentative de la Somalie de faire de son mouvement un instrument de sa propre politique. Je voudrais mentionner ce qu'il a dit comme nous l'avons lu dans le *Nouvel Observateur* et d'autres publications. Quant à la façon dont il envisage l'avenir du FLCS, il a dit qu'il n'a pas d'avenir parce que, selon lui, son engagement de libérer Djibouti avait cessé d'exister. S'il existe encore, a-t-il dit, c'est parce que le Gouvernement somali en a besoin pour parvenir à ses fins d'expansion politique. C'est là le président du FLCS qui parle, partant c'est un homme qui a bien vu toutes les manœuvres de la République somalie.

276. Je passe maintenant à l'affirmation du représentant de la Somalie que son pays n'a aucune revendication sur Djibouti. Franchement, j'aimerais me tromper sur ce point mais la réalité est que le document juridique qui fournit maintenant des directives à l'Etat somali, qu'on appelle généralement la Charte de la révolution, maintient la validité de l'article 6. Cet article, qui figurait dans la première Constitution de la Somalie, abolie par le gouvernement actuel, réaffirme comme objectif une unification de tous les territoires somaliens. Il y a des mentions

constantes, dans les déclarations officielles, au fait que Djibouti fait partie du territoire national somali “actuellement sous occupation étrangère”. Des cartes officielles récentes de la Somalie, et j'en ai un exemplaire dans la main, montrent que Djibouti constitue l'un des territoires nationaux de la Somalie qui doit être encore récupéré, et on le montre ici en rouge. La carte est préparée par le Comité du Conseil suprême révolutionnaire, qui est l'organe dominant, vous le savez, de la République somalie.

277. Si, malgré les preuves évidentes, le représentant de la Somalie voulait dépasser les affirmations somaliennes anciennes, affirmant l'autodétermination sans revendication, j'en serais heureux, j'y verrais même une contribution somalie. Toutefois, je ne crois pas, à moins d'un revirement dans les termes employés par le représentant de la Somalie, qu'il soit allé au-delà des limites habituelles.

278. Enfin, le représentant de la Somalie a dit que le fait d'assurer, de la part des deux voisins de Djibouti, l'indépendance et l'intégrité territoriale serait imposer une limitation au nouvel Etat et cela pourrait même créer de façon bien commode un droit pour ses voisins d'intervenir dans les affaires intérieures de Djibouti. Je croyais que le Ministre des affaires étrangères avait très bien répondu à cette faible objection. L'objet de telles assurances est d'empêcher toute affirmation de droits, tels que des droits territoriaux qui pourraient être utilisés aux fins d'intervention plutôt que de susciter des droits nouveaux. Que prévoit la déclaration que nous avons soumise à l'OUA ? Je citerai ce passage où les deux Etats tombaient d'accord pour

“1. Reconnaître la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'existence indépendante de la prétendue Somalie française (Djibouti), lors de son accession à l'indépendance dans ses frontières politiques actuelles;

“2. Renoncer à toute revendication sur la prétendue Somalie française (Djibouti) pour des raisons d'ordre ethnique, économique, de sécurité ou de quelque ordre que ce soit, et de reconnaître comme nul et non avenu tout acte affirmant ou évoquant semblable revendication;

“3. a) S'abstenir d'ingérence dans les affaires intérieures de la prétendue Somalie française (Djibouti) avant et après son indépendance, notamment toute tentative d'en modifier la composition démographique.

“b) S'abstenir de tout acte de nature à modifier l'existence indépendante de la Somalie française.”

279. Le **PRESIDENT** : Je suis désolé d'interrompre l'orateur, mais je me permets de lui rappeler que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse doivent se limiter à 10 minutes. Je lui serais donc obligé de bien vouloir conclure son intervention.

280. **M. BEKELE (Ethiopie) [interprétation de l'anglais]** : Je crois que je puis terminer en moins d'une minute. Je disais donc : “S'abstenir de tout acte de nature à modifier l'existence indépendante de la Somalie française (Djibouti) après son accession à l'indépendance²¹”.

¹⁸ Union nationale pour l'indépendance.

¹⁹ Mouvement populaire de libération.

²⁰ Front de libération de la Côte des somalis.

²¹ Voir *Djibouti : Décisions des Nations Unies et de l'OUA – Djibouti et Ethiopie* (Addis-Abeba, août 1976), chap. VIII.

281. Quant à certaines observations gratuites faites par le représentant de la Somalie pour essayer de placer ce que nous avons dit sous un jour aussi mauvais que possible, je dirais simplement que les actes parlent plus haut que les mots. La politique de mon gouvernement dans ce qu'il a réalisé est bien connue. Nous en sommes fiers. Je ne veux donc pas me livrer à des joutes verbales avec le représentant de la Somalie.

282. Le **PRESIDENT** : Le représentant de Chypre a demandé à prendre la parole pour exercer son droit de réponse.

283. **M. ROSSIDES (Chypre) [interprétation de l'anglais]** : Le représentant de la Turquie a commencé sa réponse en débattant le statut de mon gouvernement, gouvernement d'un Etat Membre des Nations Unies, reconnu par tous ses Membres, à l'exception peut-être, et je dis peut-être, de la Turquie. Il a invoqué comme prétexte pour ne pas accepter mon gouvernement comme l'autorité reconnue les réalités actuelles à Chypre, c'est-à-dire qu'il y a deux administrations distinctes qui représentent les deux communautés chypriotes. Et comment se fait-il qu'il y ait deux administrations distinctes représentant les deux communautés ? Eh bien ! c'est l'agression et l'invasion de Chypre que tous les Membres connaissent — je pense qu'il faut qu'on le répète ici à l'intention de l'ambassadeur Türkmen — l'agression et l'invasion de Chypre, et quelle agression ! L'agression au moyen de bombes au napalm, ce qui a été décrit comme une opération de paix ! Un bombardement au napalm suivi d'une invasion et d'exécutions faites de sang-froid de civils innocents. Et pis encore, l'expulsion par la terreur et le génocide de la population majoritaire des zones envahies, des zones qui, selon le représentant de la Turquie, relèveraient maintenant d'une administration chypriote turque distincte et qui étaient pourtant peuplées avant l'invasion de 80 p. 100 d'habitants chypriotes grecs et seulement 20 p. 100 de Chypriotes turcs. Mais les 80 p. 100 de Chypriotes grecs ont été expulsés par la terreur, créant ainsi 200 000 réfugiés et le problème des réfugiés est bien connu. Les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont demandé à la Turquie de retirer ses forces, de permettre aux réfugiés chypriotes grecs de retourner dans leurs foyers, et donc, si les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité avaient été mises en oeuvre comme elles auraient dû l'être dans ce territoire, qui, d'après le représentant de la Turquie, relève d'une administration séparée, il y aurait à nouveau une majorité de 80 p. 100 de Chypriotes grecs. Ce qu'il souhaite donc dire c'est que, après l'agression et l'invasion et la violation de toutes les résolutions, il y a une réalité nouvelle qui est que le Gouvernement de Chypre ne représente donc pas cette région, qu'il ne représente rien en fait puisqu'il a été mutilé par l'agression et l'invasion.

284. Je pense que nous en sommes à l'ère de la déraison. Car, si à notre époque on veut nous faire accepter ce que demande M. Türkmen, eh bien ! c'est détruire le monde. Je veux bien croire qu'il s'agit d'une attitude exceptionnelle, comme l'attitude de la Turquie a été exceptionnelle par le passé à bien des égards, comme en témoigne l'histoire. Et je peux vous citer des cas que je ne veux vraiment pas mentionner parce qu'ils sont des stigmates sur la civilisation. Mais ce que nous voulons ici, c'est remédier à cette réalité créée par l'agression. Sinon, nous acceptons l'agression.

285. La deuxième question que M. Türkmen a soulevée, c'est que la partie en cause n'est pas la Turquie, mais qu'il s'agit de deux communautés chypriotes, grecque et turque. Le problème constitutionnel, bien sûr, relève des deux parties. Mais le problème urgent est celui constitué par l'invasion et l'agression et par l'expulsion continuelle, je répète, "continuelle", de la population chypriote grecque. Qu'est-ce qui est plus grave ? Une colonisation, comme l'a dit notre ministre des affaires extérieures, par une population venue de Turquie imposée par la force non seulement à la population chypriote grecque, mais même à la population chypriote turque. Ce qu'il a dit est parfaitement vrai. Les journaux turcs à Chypre continuent de parler de l'oppression de la population chypriote turque et des souffrances des Chypriotes turcs. Et il y a des troubles continus. Ceux qui prétendent parler au nom de la communauté chypriote turque ne sont que les fantoches de l'envahisseur et ils parlent parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, mais parce que c'est dans leur propre intérêt mais pas dans l'intérêt de la communauté chypriote turque. Tout cela est bien connu.

286. Donc, le problème dont est saisie l'Assemblée générale n'est pas le problème constitutionnel des deux communautés chypriotes, c'est le problème de l'invasion, et les dirigeants chypriotes turcs n'ont rien à dire sur ce point. Les responsables de ce crime par lequel on s'efforce d'expulser massivement la population et d'importer massivement une population de la Turquie pour modifier la nature démographique de Chypre constituent un crime international, conformément au droit international qui sera en vigueur sous peu. Et invoquer ce crime international devant l'Assemblée générale pour dire que le Gouvernement chypriote n'a pas le droit de parler en cette assemblée, c'est ridicule pour ne pas en dire plus. Guère n'est besoin que je continue.

287. Mais il y a un autre aspect à la question. Il a déclaré que la position fondamentale de son gouvernement et de la Turquie, c'est l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre. Dans la poursuite de cet objectif, l'on vise le démembrement du pays, l'expulsion des populations et l'importation de populations pour modifier la nature démographique de l'île en vue bien sûr du partage. Et cela n'est pas un fait récent : l'appétit venant de l'invasion. Il s'agissait de quelque chose de planifié d'avance. Dès 1964, la Turquie avait l'intention d'envahir Chypre et a été arrêtée à deux reprises par le Conseil de sécurité. A la troisième occasion, le 5 juin, une lettre du Président des Etats-Unis lui-même, le président Johnson, adressée au premier ministre İnönü lui dit — je vous en donne la teneur, je ne connais pas le libellé précis — "Vous prétendez que votre invasion a comme objet de protéger les intérêts de la communauté chypriote turque, mais nous savons très bien que l'objet de votre invasion c'est le partage de Chypre, et je vous rappelle que vous avez garanti l'indépendance de Chypre, vous violez votre propre garantie." Voilà ce que la Turquie souhaite aujourd'hui en le désignant "nouvelles réalités". Bien sûr, les résolutions parlent de négociations, mais vers la fin, après avoir demandé le retrait des troupes, le retour des réfugiés, la cessation de l'intervention et après tout cela la situation à Chypre sera claire, il n'y aura plus d'agression, d'occupation, à ce moment-là toutes les affaires doivent être menées librement, c'est dans la résolution, et elles ne peuvent l'être, aussi longtemps qu'il y a occupation par

l'envahisseur. Donc, les négociations entre les Chypriotes turcs et grecs sont nécessaires pour régler le problème constitutionnel mais l'on ne saurait examiner le problème constitutionnel avant que Chypre ne soit libérée de l'envahisseur.

288. La déclaration de mon ministre des affaires étrangères explique clairement cette situation et n'a pas besoin de répétition mais je me devais de souligner le caractère ridicule de l'observation faite par la Turquie.

289. Le **PRESIDENT** : Le représentant de la Somalie a demandé à prendre la parole pour exercer son droit de réponse.

290. **M. WARSAMA (Somalie) [interprétation de l'anglais]** : Je ne voudrais vraiment pas abuser de la patience de cette assemblée ni me laisser entraîner dans un long débat, mais je crois que certains éclaircissements s'imposent.

291. Le représentant de l'Ethiopie, prévoyant ce que j'aurais pu dire, a lu une déclaration préparée à l'avance et qui n'avait aucun rapport avec ce que j'avais dit en réponse à la déclaration de mon ministre.

292. En premier lieu, j'aimerais citer ce que le Ministre de l'Ethiopie a dit :

“Le colonialisme français à Djibouti est une force épuisée qui ne tient guère à se prolonger. La seule manière de demeurer sous une forme ou une autre, c'est de profiter des circonstances que pourraient créer des forces du dehors. Les pays africains devraient donc maintenir leur vigilance et s'assurer que l'appel lancé tout particulièrement aux deux pays voisins de Djibouti – l'Ethiopie et la Somalie – lors de la dernière réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], qui a eu lieu à Maurice, soit strictement accepté et appliqué. Cet appel consiste en une demande que l'Ethiopie et la Somalie renoncent à toute revendication territoriale à l'égard de Djibouti et s'engagent...” [28^e séance, par. 128.]

293. Le représentant de l'Ethiopie a eu recours à des résolutions d'anciennes conférences de l'OUA telles que celle de Kampala. Qui plus est, il a lu des extraits de nombreuses déclarations faites sur cette question. Pourquoi l'Ethiopie adopte-t-elle cette position, à cette heure avancée, où même la Puissance coloniale a accepté le principe de l'octroi de l'indépendance au territoire ? Le cœur du problème, c'est que l'Ethiopie a saboté de façon persistante et a mis tous les obstacles possibles au processus de décolonisation de ce territoire et l'a refusée. L'Ethiopie a toujours, ouvertement ou de façon dissimulée, dans des instances publiques et des marchés secrets, maintenu la position que la France devrait rester dans le territoire, alors que la Somalie, toute seule dès le jour de son indépendance, a réclamé la décolonisation sans condition du territoire.

294. Pourquoi l'Ethiopie fait-elle surgir ici cette question de garantie ? De quelle garantie s'agit-il ? Y a-t-il un Membre des Nations Unies ici présent – et beaucoup sont

venus à l'indépendance après la création de cette organisation – qui se soit jamais vu garantir quelque chose par des Etats voisins ? Ces droits figurent dans la Charte des Nations Unies. Les peuples eux-mêmes garantissent leur droit à la souveraineté – la Charte des Nations Unies, la communauté mondiale. Je vous demande, que peuvent signer l'Ethiopie et le Somalie maintenant ? Quelles promesses peuvent-elles donner ? Quelle ingérence peuvent-elles attendre ? La Somalie ne commettra certainement aucune agression à l'égard de ce territoire. Cela a été déclaré dans de nombreuses instances, je le répète. La population de ce territoire doit atteindre l'indépendance de la façon la plus démocratique, sans aucune intervention extérieure. Une fois l'indépendance établie, une fois la place de ce nouveau pays prise dans la communauté internationale, alors ils pourront faire ce qu'ils voudront.

295. Allons-nous maintenant dicter ce que le nouvel Etat fera ? Est-ce que c'est de cela que nous parlons ? Est-ce là où le représentant de l'Ethiopie veut nous amener ? Cela n'est certes pas acceptable. Cela est contraire au droit de ce peuple. C'est une façon d'entamer sa dignité, son indépendance à venir.

296. J'aimerais redire encore une fois que le Gouvernement somali et en réalité la majorité des membres de l'OUA n'avaient vu aucune raison pour une semblable promesse. Et je suis tout à fait certain que l'Assemblée n'en fera aucun cas.

297. Je ne veux pas m'appesantir sur cette question, je voudrais évoquer d'autres problèmes. Le représentant de l'Ethiopie a apporté une carte. Oui, cette carte montre les zones qu'habite la nation somalie, et en effet il y a des zones qu'elle habite. Mais cela n'a aucun rapport particulier avec la question de la Somalie française. Comment pouvez-vous demander au Gouvernement somali à cette heure de respecter la souveraineté de cet Etat à venir, alors que tout au long nous avons travaillé dans ce sens ? Les véritables mobiles de la tentative éthiopienne actuelle, c'est de créer pour l'Ethiopie un prétexte pour commettre une agression, pour intervenir dans les affaires de ce territoire lorsque celui-ci deviendra indépendant; et cela correspond parfaitement à la position de l'Ethiopie impérialiste. La politique n'a pas changé. L'Empereur n'est plus là, certes, mais l'Empire demeure; l'objet, la politique d'expansion demeurent, et c'est là précisément la cause profonde de ces manœuvres de dernière heure.

298. Je suis certain que l'Assemblée ne perdra pas beaucoup de temps sur cette question et ne causera pas d'injustice envers le peuple de la Somalie française, dont la décolonisation, la venue à l'indépendance est un impératif. Je suis sûr que cette assemblée traitera comme il le convient cette question de décolonisation et non pas toute autre question que mon gouvernement ou celui de l'Ethiopie ou tout autre gouvernement pourrait soulever. Cela n'a aucun rapport avec l'indépendance de ce territoire.

La séance est levée à 19 h 10.